

2024

**RAPPORT
INTÉGRÉ**

1

ETATS FINANCIERS

TABLEAU COMPTE DE RÉSULTAT

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2023	31/12/2024	variation
Redevance et assimilé	609 706	647 197	37 491
Recettes publicitaires	69 425	67 925	-1 499
Ventes et prestations de services	44 009	47 145	3 137
Chiffre d'affaires	723 139	762 268	39 129
Production immobilisée	5 966	4 612	-1 354
Subventions d'exploitation	2 010	1 770	-239
Transferts de charges	1 069	1 452	383
Reprises de provisions	4 842	11 127	6 284
Autres produits de gestion courante	1 567	1 450	-117
Autres produits d'exploitation	15 454	20 410	4 956
Variation des stocks de produits	27	0	-27
PRODUITS D'EXPLOITATION	738 620	782 679	44 059
Achats et variations de stocks	69	153	84
Autres achats et charges externes	187 040	185 114	-1 926
Impôts et taxes	40 984	57 283	16 299
Charges de personnel	413 924	422 231	8 307
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	0	0	0
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	57 146	73 882	16 736
Dotations aux provisions	12 038	13 739	1 701
Autres charges d'exploitation	46 979	51 025	4 046
CHARGES D'EXPLOITATION	758 180	803 428	45 247
RESULTAT D'EXPLOITATION	-19 560	-20 749	-1 189
RESULTAT FINANCIER	1 132	1 465	333
RESULTAT COURANT	-18 428	-19 284	-855
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 434	21 204	770
Impôt sur les sociétés	920	1 728	808
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 085	192	-893

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024		
	Net	Brut	Amort & Dépr.	Net
Actionnaires Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Licences	4 008	27 198	-20 050	7 149
Droits au bail	0	388	-388	0
Logiciels	24 684	132 134	-99 182	32 953
Programmes immobilisés	0	7	-7	0
Immobilisations incorporelles en cours	35 780	18 114		18 114
Autres immobilisations incorporelles	369	2 744		2 744
Immobilisations incorporelles	64 840	180 585	-119 626	60 959
Terrains & constructions	333 400	576 970	-252 140	324 829
Installations techniques, mat. & out.	13 847	70 235	-49 474	20 761
Immobilisations corporelles en cours	93 787	97 574		97 574
Autres immobilisations corporelles	20 999	82 508	-63 117	19 391
Immobilisations corporelles	462 032	827 287	-364 731	462 556
Participations	3 595	3 829	-236	3 592
Titres immobilisés	0	178	-51	127
Autres immobilisations financières	2 236	1 184	-997	187
Immobilisations financières	5 831	5 191	-1 285	3 906
ACTIF IMMOBILISE	532 703	1 013 063	-485 642	527 421
Stocks et en-cours	411	602	-186	416
Clients	47 024	40 808	-706	40 102
Avances et acomptes sur commandes	229	1 284		1 284
Autres débiteurs	19 184	22 073	0	22 073
Trésorerie	2 665	1 793		1 793
ACTIF CIRCULANT	69 513	66 559	-892	65 667
COMPTES DE REGULARISATION	6 656	5 550		5 550
TOTAL ACTIF	608 873	1 085 172	-486 534	598 638

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Capital social	114 870	115 674
Réserve légale	156	156
Réserve générale	35 652	35 652
Report à nouveau	-47 539	-46 454
Résultat de l'exercice	1 085	192
Subventions d'investissement	209 413	198 422
Amortissements dérogatoires	0	0
CAPITAUX PROPRES	313 637	303 643
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	80 761	83 229
Dettes financières	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs	50 720	49 830
Dettes fiscales et sociales	136 557	131 686
Autres créiteurs	25 146	27 037
DETTES	212 423	208 553
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 051	3 214
TOTAL PASSIF	608 873	598 638

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Résultat net de l'exercice	1 085	192
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	63 351	76 076
Plus ou moins values sur cessions d'actifs, nettes d'impôt	-307	-51
Subventions d'équipement virées au compte de résultat	-20 135	-20 878
Capacité d'autofinancement	43 995	55 340
Variation des stocks	-8	-4
Variation des créances et dettes (hors immobilisations)	8 084	393
Variation des créances et dettes Immobilisations	1 199	984
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	9 276	1 372
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	53 270	56 712
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-26 416	-24 859
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-49 849	-49 759
Acquisitions d'immobilisations financières	-160	-287
Sorties d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	4 371
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	569	52
Cessions d'immobilisations financières	122	2 207
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-75 734	-68 276
Subventions d'équipement	13 700	9 887
Augmentation de capital en numéraire	6 517	804
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	20 217	10 691
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE NETTE	-2 247	-872
Trésorerie nette à l'ouverture	4 911	2 665
Variation de trésorerie	-2 247	-872
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	2 665	1 793
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	2 665	1 793
Dettes financières	0	0
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	2 665	1 793



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	28
1.1	Référentiel comptable	
1.2	Estimations de la Direction	
1.3	Incidence des changements méthode, d'estimations ou de présentation des états financiers opérés sur l'exercice	
1.4	Immobilisations	28
A.	Immobilisations incorporelles	
B.	Immobilisations corporelles	
C.	Immobilisations financières	
1.5	Stocks et encours	30
1.6	Clients et autres débiteurs	30
1.7	Trésorerie	30
1.8	Subventions d'investissement	30
1.9	Provisions pour risques et charges	31
1.10	Autres avantages au personnel	33
1.11	Chiffre d'affaires	33
1.12	Comptes combinés	33
2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	34
3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	35
3.1	Etat de l'actif immobilisé – valeurs brutes	35
3.2	Etat des amortissements	37
4	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	38
5	STOCKS ET ENCOURS	38
6	CRÉANCES CLIENTS	38
7	ACTIF CIRCULANT	39
8	CAPITAUX PROPRES	40
9	PROVISIONS	41
10	AVANTAGES AU PERSONNEL	42
11	DETTES	44
12	COMPTES DE RÉGULARISATION	45
13	CHIFFRE D'AFFAIRES	46
14	PRODUITS D'EXPLOITATION	46
15	CHARGES D'EXPLOITATION	47
16	RÉSULTAT FINANCIER	49
17	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	49
18	IMPÔTS	50
19	NOTE SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	50
20	ENTREPRISES LIÉES...	51
21	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	51
22	ENGAGEMENTS HORS BILAN	52
23	JETONS DE PRÉSENCE ALLOUÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX	52
24	IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR CRÉDIT BAIL	52
25	PASSIF ÉVENTUELS	52
26	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	52
27	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	53

1.1 Référentiel Comptable

Radio France présente ses comptes selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N°2014-03 (règlement homologué par arrêté du 8 octobre 2018, et publié au Journal Officiel du 9 octobre 2018), dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité d'exploitation.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

1.2 Estimations de la Direction

La préparation des états financiers conduit l'entreprise à procéder à ses meilleures estimations et à retenir des hypothèses qui impactent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. En fonction des évolutions de ces hypothèses ou des conditions économiques, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Il en est notamment ainsi pour les provisions pour risques et charges (Cf. Note 9).

Les états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 avril 2025.

1.3 Incidences des changements de méthode, d'estimations ou de présentations des états financiers opérés sur l'exercice

Aucune incidence significative liée à des changements de méthodes n'est à relever sur l'exercice.

1.4 Immobilisations

A. Immobilisations incorporelles

Licences

Les licences sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont linéaires. Les durées d'amortissement retenues sont définies entre 1 et 8 ans.

Productions d'Œuvres multimédias et audiovisuelles (POMA)

Les POMA regroupent toutes les productions non mises à disposition du public à la date de la clôture. Leur valeur d'entrée est le coût de production (cachets et droits d'auteurs - image, vidéo, musique). Elles sont amorties à 100 % à la date de mise à disposition du public.

Droits au bail

Les droits au bail représentent le montant des sommes versées aux propriétaires des locaux loués. Ces droits font l'objet d'une dépréciation du fait de leur non-récupération probable lorsque Radio

France quitte les locaux concernés.

Logiciels et sites web

Les logiciels et sites Web* sont évalués à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont linéaires. Les durées d'amortissement retenues sont définies entre 1 et 8 ans.

**Sites web de Radio France (hors sites éphémères ou institutionnels) et leurs dérivés (applications mobiles, système de gestion de contenu web).*

Immobilisations incorporelles en cours

Ces immobilisations incorporelles en cours sont constituées des projets informatiques et Web en cours de réalisation. Elles sont valorisées au coût d'acquisition. Elles ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas mises en service.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des provisions pour dépréciation.

- Le coût d'acquisition correspond au coût réel d'achat, y compris les frais de mise en service.
- Le coût de production des biens réalisés en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre et tous les autres coûts incorporables à la construction de l'actif, qu'il s'agisse des moyens propres engagés directement par l'entreprise ou des facturations de tiers.
- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur initiale, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, elle est comptabilisée et amortie de façon distincte. L'amortissement est calculé de façon linéaire ; les durées d'amortissement, fondées sur les durées d'utilisation estimées, sont les suivantes :

- Constructions : 5 à 40 ans
- Agencements : 4 à 30 ans
- Installations générales et techniques : 3 à 20 ans
- Matériels techniques : 3 à 10 ans
- Autres matériels : 2 à 10 ans
- Mobiliers : 5 à 10 ans

Eclairage sur les composants du chantier spécifique à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Quatre composants ont été identifiés avec la détermination d'une durée d'amortissement linéaire propre à chacun :

- Le composant « Structure » a une durée d'amortissement de 40 ans ;
- Le composant « Façades et Etanchéité » a une durée d'amortissement de 30 ans ;
- Le composant « Installations Générales et Techniques » a une durée d'amortissement de 15 ans ;
- Le composant « Agencements » a une durée d'amortissement de 10 ans.

C. Immobilisations financières

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur initiale, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

La valeur d'inventaire est appréciée à hauteur de la quote-part de situation nette de la société ou, quand approprié, la valeur d'usage des titres. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la situation financière des participations ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultats.

Autres immobilisations financières

Ce poste contient les prêts accordés au personnel ainsi que les dépôts et cautionnement, essentiellement liés aux locations immobilières.

Une dépréciation est constatée lorsqu'un risque financier est potentiellement avéré.

1.5 Stocks et Encours

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat, frais accessoires inclus. La valorisation suit la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'usage estimée au dernier jour de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

1.6 Clients et autres débiteurs

Les créances sont enregistrées pour leur valeur d'origine. Elles sont habituellement considérées comme douteuses 120 jours après leur date d'échéance ou en cas de communication à une société de recouvrement, dans les cas jugés utiles.

Les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 50% à moins d'un an, à 100% à plus d'un an et à 100% dans le cas d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Les créances litigieuses ou en phase de précontentieux donnent lieu à l'enregistrement d'une dépréciation déterminée par référence à la meilleure estimation du risque.

1.7 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché au 31 décembre si celle-ci est inférieure.

1.8 Subventions d'investissement

Principes généraux

Les subventions d'investissement allouées par l'Etat et les collectivités locales sont inscrites au passif dès leur notification. Elles font l'objet d'un amortissement en parallèle des amortissements pratiqués chaque année sur les investissements qu'elles ont financés.

Spécificités liées à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Le projet de réhabilitation de la Maison de la Radio est partiellement financé par une subvention d'investissement versée par l'Etat.

A chaque versement, Radio France la comptabilise au passif de son bilan en subvention. Les subventions sont affectées, à chaque mise en service, aux actifs financés.

Le tableau ci-dessous présente les mouvements sur les subventions, sorties d'actifs inclus (en brut) 2024.

Etat d'affectation de la subvention travaux de réhabilitation Maison de la Radio au 31/12/2024 en M€ :

Etat d'affectation de la subvention travaux de réhabilitation Maison de la Radio au 31/12/2024 en M€

Année	Valeurs brutes subvention affectée CFE	Valeurs brutes subvention affectée Sinistres Studios moyens	Total valeurs brutes subvention affectée	Cumul amortissement au 31/12/2024	Valeurs nettes subvention affectée au 31/12/2024
2006 à 2011	101,77		101,77	61,84	39,93
2012	1,23		1,23	1,23	0,00
2014	81,52		81,52	45,73	35,79
2015	8,72		8,72	3,90	4,82
2016	3,12		3,12	2,04	1,08
2017	66,67	0,27	66,94	29,94	37,01
2019	25,12		25,12	9,30	15,82
2023	40,25		40,25	3,97	36,28
Total	328,40	0,27	328,67	157,94	170,73
Total subvention non affectée au 31/12/2024					21,90
Total subvention brute reçue au 31/12/2024			328,67		350,57
Total subvention sortie au 31/12/2024			-6,00		
Total subvention nette au 31/12/2024			322,67		192,63

La valeur brute des subventions affectée dans les comptes de Radio France s'élève au 31/12/2024 à 322,7 M€ (6,0 M€ de subventions brutes ayant été sorties). La part reçue et non encore affectée au 31.12.2024 est de 21.9 M€

La quote-part de reprise de subvention se fait au rythme des amortissements et est constatée en produit exceptionnel.

Subventions d'investissement hors réhabilitation

Par ailleurs, la valeur nette des subventions d'investissement hors réhabilitation se monte à 4,0M€ au 31/12/2024 auxquelles s'ajoute 1,6 M€ au titre des projets d'investissement 2024 dans le cadre du PIT .

1.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée en annexe en tant que passif éventuel, à moins que la probabilité de sortie de ressources ne soit faible. Les actifs et passifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Provisions pour litiges individuels

Les litiges individuels sont examinés au cas par cas et sont provisionnés pour un montant égal à la meilleure estimation du risque par l'entreprise.

Avantages au personnel

Les évaluations au 31 décembre 2024 des engagements de Radio France au titre des Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et des primes de médailles du travail est effectué dans le respect des principes comptables français (recommandation n°2013-R.02 du 7 novembre 2013, modifiée par le

complément du 5 novembre 2021 et avis n°2004-05 du 25 mars 2004 de l'Autorité des Normes Comptables - ANC).

Le choix de cette méthode ne modifie en rien les pratiques que retenait la société dans le cadre de l'application de la recommandation CNC 2003 – R01 en conservant la méthode 1 de la recommandation de l'ANC.

A ce titre, le calcul des avantages du personnel a été établi en fonction des dispositions de la convention collective et des accords catégoriels, et les provisions pour indemnités de départ à la retraite et primes de médailles ont été estimées conformément à la réglementation de référence.

Les engagements de Radio France envers son personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite et de primes de médailles sont considérés comme des régimes à prestations définies. Les coûts des avantages accordés au personnel, lié à ces régimes, sont déterminés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le calcul se fait individu par individu. Les résultats sont ensuite cumulés au niveau de la société.

Selon cette méthode, la Valeur Actuarielle des Prestations futures (VAPF) est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite (ou à la date de paiement de la prime de médaille) en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de paiement de la prestation. La VAPF ainsi déterminée représente le montant unique immédiat qui serait nécessaire pour financer la prestation estimée au moment de son paiement compte tenu des hypothèses indiquées ci-après.

L'engagement ou « Defined Benefit Obligation » (DBO) représente la partie de cette valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la VAPF le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du paiement de la prestation.

Le coût annuel du régime ou « Normal Cost » (NC) attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations dues au moment du départ à la retraite sur l'ancienneté projetée au moment du paiement de la prestation.

Indemnités de départ à la retraite

Pour les indemnités de départ à la retraite, Radio France applique la méthode dite du corridor, selon la recommandation CNC n° 2013-R.02 § 6261- 62, qui consiste à étaler, sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du montant de l'engagement de début de période. Ces gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge.

Le montant comptabilisé au passif au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite correspond donc au montant de l'engagement initialement calculé auquel se rajoute la quote-part d'écarts actuariels à prendre en compte après application de la méthode du corridor.

Radio France n'applique pas la nouvelle méthode d'évaluation introduite dans la recommandation 2013-R02 de l'ANC, par la modification du 5 novembre 2021, à la suite de l'avis de l'IFRIC de 04 2021, pour ce qui concerne les normes IFRS.

Pour le calcul de l'engagement à fin 2024, les paramètres suivants sont notamment pris en compte :

- Le taux d'actualisation en 2024 s'établit à 3,40% versus 3,20% en 2023. Le taux retenu est fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie de la zone Euro de même durée que les engagements.
- Le taux d'augmentation salariale 2024 est défini selon les meilleures estimations du management.
- Le turnover utilisé en 2024 est basé sur les statistiques de démission du groupe Radio France lors des dernières années.

Indemnités de mise à la retraite

Les engagements sont évalués sur la base du départ volontaire des salariés à l'âge auquel ils obtiennent le nombre de trimestre de cotisation nécessaire pour liquider leurs droits aux régimes de base (sécurité sociale) soit parce qu'ils n'ont leurs droits qu'à cet âge de liquidation sans condition soit parce qu'ils prolongent leur carrière au-delà de l'âge taux plein.

La réglementation en vigueur prévoit que les salariés ayant 67 ans et plus peuvent, avec leur accord avant 70 ans et sans leur accord à partir de 70 ans, être mis à la retraite par l'employeur moyennant le paiement d'une indemnité de mise à la retraite (IMR), majorée par rapport à l'indemnité de départ volontaire.

L'IMR se calcule comme une indemnité de licenciement. En termes de régime social et fiscal, pour l'employeur, elle est soumise à une contribution dont le taux est de 50%. L'indemnité est par ailleurs soumise à charges sociales pour la quote-part excédant 2 plafonds annuels de la sécurité sociale.

Une provision, complémentaire à la provision relative aux indemnités de départ à la retraite, est constituée dans les comptes pour les salariés toujours présents dans l'entreprise et pour lesquels l'ensemble des conditions sont remplies à la clôture.

Médailles du travail

Les indemnités proposées aux salariés au titre des Médailles du travail varient en fonction de leur ancienneté. Le calcul prend en compte les paramètres suivants :

- Probabilité de verser les droits qui est liée à l'espérance de vie et au taux de rotation du personnel, actualisée à un taux de 3,40%
- Durée d'activité professionnelle dans l'audiovisuel public et de l'ancienneté toute carrière. Les médailles versées sont des médailles d'honneur du travail et sont non soumises aux charges sociales car elles n'excèdent pas un mois de salaire.
- Les hypothèses d'âge de début de carrière dépendent de l'année de naissance et de la catégorie du salarié.

Ces régimes ne sont pas couverts par des actifs externalisés.

1.10 Autres avantages au personnel

Compte Personnel de Formation

La mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) relève de la seule initiative du salarié.

Compte Épargne Temps

Les salariés de Radio France peuvent affecter des jours de congés ou de RTT à un compte épargne temps ouvert à leur nom conformément :

- A l'accord du 5 juin 2015 pour les journalistes
- Au Nouvel Accord Collectif en application depuis le 1^{er} mai 2017
- A l'accord sur la réforme des modalités de mise en œuvre du CET signé le 11 juillet 2024

Les jours épargnés sont comptabilisés dans les comptes de Radio France au travers d'une charge à

payer (cf. dettes fiscales et sociales).

PEE/PERCOL

Un accord relatif au Plan d'Epargne Retraite Collectif de Radio France a été signé le 11 juin 2024

1.11 Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est principalement composé de la ressource publique, à laquelle s'ajoutent des recettes publicitaires et des recettes propres de diversification.

La dotation publique est issue de l'affectation d'une fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

1.12 Comptes Combinés

Les comptes de la société, détenue à 100% par l'Etat, sont compris dans le périmètre de combinaison de l'Agence des Participations de l'Etat (APE)

2

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principaux faits marquants sur 2024 :

- Une augmentation de capital : Radio France a reçu une dotation en capital pour 803 985 € par émission de 20 615 actions à la valeur unitaire nominale de 39€ selon un arrêté du 19 juin 2024. Cette augmentation de capital de l'Etat a été libérée et versée en juillet 2024, portant le capital social à 115 674 078 €.
- La dotation publique de fonctionnement est en hausse de +35,0 M€ sur 2024 tel que prévu par le projet de loi de finances 2024.
- Les crédits versés dans le cadre du Programme Incitatif de Transformation (PIT) mis en place par l'Etat pour la période 2024-2026, initialement conditionnés à l'atteinte d'objectifs stratégiques de transformation préalablement définis, ont été significativement réduits. En effet, seuls 4,1 M€ ont été versés, contre les 15,0 M€ initialement prévus, soit une baisse de -10,9 M€.
- L'accompagnement financier des départs volontaires dans le cadre de la RCC s'est poursuivi sur la base des mesures décrites dans l'accord Emploi Radio France 2022 conclu le 1^{er} octobre 2020 et validé par la DIRECCTE le 16 octobre 2020. Les 5 derniers départs ont eu lieu en 2024, portant à 290 le nombre de départs total dans le cadre du dispositif.
- En 2024, Radio France a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant notamment sur ses bases foncières 2022 et 2023. Les rectifications demandées à l'issue du contrôle ont eu un impact financier négligeable (<0,1 M€)
- La loi DDADUE harmonisant le droit français avec les normes européennes (modifiant notamment les règles d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail) a été votée le 22 avril 2024, obligeant l'entreprise à comptabiliser dans ses comptes une provision de 2,6 M€.
- La Cour des Comptes a réalisé un contrôle en 2024 et publié son rapport le 10 janvier 2025,

mettant en avant la pertinence de la stratégie adoptée par Radiofrance et les progrès significatifs réalisés en matière de gestion.

- En 2024, Radio France a entrepris de renommer France Bleu en "Ici", marquant ainsi une transformation ambitieuse de renforcement de la proximité et de l'accessibilité de l'information locale. Ce changement s'inscrit dans une collaboration avec France Télévisions pour créer une marque commune aux deux réseaux de service public. Le lancement de la marque commune a eu lieu le 6 janvier 2025.

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

3.1 État de l'Actif Immobilisé – Valeurs Brutes

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024			
	Brut	Acquisitions 2024	Virements de poste à poste	Cessions 2024	Brut
Licences	19 757	3 332	4 110	0	27 198
Droit au bail	388	0	0	0	388
Logiciels	99 758	14 554	17 822		132 134
Productions interne	7	0	0	0	7
Immobilisations incorporelles en cours	35 780	8 656	-26 322	0	18 114
Avances et acomptes sur incorporelles	369	2 707	0	333	2 744
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	156 059	29 249	-4 390	333	180 585
Terrains	21 343	0	0	0	21 343
Bâtiments et constructions	276 281	15	1 643	0	277 940
Agencements	266 344	2 449	22 512	0	291 305
Matériels techniques et autres matériels	49 327	3 991	3 310	11	56 617
Agencements et installations de locaux loués	25 111	136	4 826	0	30 074
Matériel de transport	1 988	25	385	2	2 397
Matériel informatique	39 253	2 932	2 699	2	44 881
Matériel de bureau	3 989	231	115		4 335
Autres immobilisations corporelles	0				0
Immobilisations corporelles en cours	93 787	34 888	-31 101	0	97 574
Avances et acomptes sur corporelles	4 158	702	0	4 039	821
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	781 582	45 369	4 390	4 054	827 287
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	937 641	74 618	0	4 387	1 007 872

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2024 s'élève à 1 007,9 M€ soit une augmentation de +70,2 M€.

Les immobilisations incorporelles s'établissent à 180,6 M€ au 31/12/2024, en hausse de +24,5 M€. Cette hausse s'explique principalement par les variations suivantes :

- Des immobilisations à la direction du numérique sur l'évolution des sites web et des applications pour + 12,5 M€.
- Des immobilisations à la DTSl pour + 27,3 M€ sur des logiciels, licences et autres immobilisations incorporelles

- Des immobilisations en cours en baisse de -17,7 M€, répartis entre +8,6 M€ d'acquisitions et -26,3 M€ de mises en services sur l'année, notamment sur des projets de la DTSI
- Des acomptes sur des projets de la DTSI pour + 2,4 M€

Les immobilisations corporelles s'établissent à 827,3 M€, en hausse de +45,7 M€. Cette augmentation est essentiellement liée à des acquisitions réparties sur la direction de la réhabilitation, la direction des technologies et des systèmes d'information et la direction de l'Immobilier de l'Environnement de travail et des Services :

- Immobilisations corporelles en cours en hausse de + 3,8 M€ correspondant à :
 - + 34,9 M€ d'augmentation en lien notamment avec les travaux et les installations des studios de créations pour 19,9 M€, les travaux et les installations du Studio 101 pour 6,9 M€, les travaux d'aménagement et les installations de plusieurs locaux ici pour 4,9 M€ et autres locaux de la MRF pour 3,2 M€
 - - 31,1 M€ de baisse due aux mises en service sur l'année, notamment sur les « escaliers Chambord », les locaux radiophoniques de la petite couronne pour 9,4M€, sur le Projet « Retrouvailles » commun à la DTSI et à la DIESE pour 9,8 M€, sur les sites ici pour 5,1 M€ ainsi que des achats de biens (matériels informatiques, techniques, ...)
- Bâtiments et constructions + 1,7 M €
- Agencements + 19,2 M€
- Installation Spécifique + 5,8 M€
- Matériels techniques et autres Matériel + 7,3 M€
- Agencement des locaux Loués + 5,0 M€
- Matériels Informatiques + 5,6 M€
- Autres pour + 0,7 M€
- Avances et acomptes - 3,3M€

Pour mémoire, les investissements liés aux travaux de réhabilitation et aux studios de création sont partiellement financés par des subventions d'investissement et des augmentations de capital allouées par l'Etat.

3.2 Etat des Amortissements

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024		
	Amortissements cumulés	Dotations en mode linéaire	Amortissements sur cessions ou régularisations	Amortissements cumulés
Licences	15 749	4 301	0	20 050
Droit au bail	0	0	0	0
Logiciels	75 075	24 107	0	99 182
Immobilisations incorporelles autres	7		0	7
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 831	28 407	0	119 238
Bâtiments et constructions	87 333	9 777		97 110
Agencements	135 234	19 797		155 030
Matériels techniques et autres matériels	43 068	6 281	4	49 345
Amortissements Constructions, installations techniques, matériels & out.	265 634	35 855	4	301 485
Agencements et installations de locaux loués	20 516	2 018		22 534
Matériel de transport	1 710	277	2	1 985
Matériel informatique	29 056	6 928	2	35 982
Matériel de bureau	2 219	396		2 615
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Amortissements autres immobilisations corporelles	53 501	9 620	4	63 117
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	319 135	45 475	8	364 602
AMORTISSEMENTS	409 966	73 882	8	483 840

Hors dépréciations et provisions (voir note 9)

Le montant des amortissements s'élève à 483,8 M€, soit une augmentation de 73,9 M€ par rapport au 31 Décembre 2023.

Les variations principales des amortissements par type de postes sont :

- Pour les immobilisations incorporelles : +28,4 M€
 - Les licences +4,3 M€
 - Les logiciels +24,1 M€
- Pour les immobilisations corporelles : +45,5 M€
 - Amortissements Constructions, Installations techniques, Matériels
 - Agencements +19,8 M€
 - Bâtiments et constructions +9,8 M€
 - Matériels +5,0 M€
 - Installations Spécifiques +1,3 M€
 - Amortissements Autres immobilisations corporelles
 - Agencements sur locaux loués +2,0 M€
 - Matériels informatiques et de bureau +6,9 M€
 - Matériels de transport & mobilier +0,7 M€

4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024					
	Net	Brut 01/01/2024	Acquisitions 2024	Cessions 2024	Brut 31/12/2024	Amortissem ents et provisions	Net
Participations	3 595	3 829	0	0	3 829	-236	3 592
Titres immobilisés	0	178	0	0	178	-51	127
Autres immobilisations financières	2 236	3 103	287	2 207	1 184	-997	187
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 831	7 110	287	2 207	5 191	-1 285	3 906

La variation du poste des immobilisations financières en valeur nette diminue de - 1,9 M€, cela correspond à :

- Une diminution des dépôts de garantie - 2,0 M€ (notamment pour Mangin et Tripode)
- Une augmentation de l'effort construction pour + 0,1 M€.

5 STOCKS ET ENCOURS

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024		
	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Matières & fournitures d'approvisionnement	0	0	0	0
Produits finis & marchandises	411	602	-186	416
STOCKS ET EN-COURS	411	602	-186	416

Le poste stocks et encours ne présente aucune variation significative.

6 CREANCES CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024		
	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Clients	35 896	30 182		30 182
Clients douteux	230	876	-706	169
Clients - Factures à établir	10 898	9 751		9 751
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	47 024	40 808	-706	40 102

La variation des comptes clients et rattachés en valeur nette est en diminution de -6,9 M€ et correspond à :

- Une diminution des encours clients pour - 5,7 M€ dont - 3,6 M€ Hors clients partenariats
- Une stabilité des clients douteux
- Une baisse des factures à établir pour - 1,1 M€

7 ACTIF CIRCULANT

	31/12/2023	31/12/2024		
En milliers d'euros	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
CLIENTS & COMPTES RATTACHÉS	47 024	40 808	-706	40 102
Fournisseurs avances & acomptes	229	1 284		1 284
Fournisseurs débiteurs	271	657		657
Personnel & comptes rattachés	2 415	2 830		2 830
Etat & autres collectivités publiques	13 349	15 848		15 848
Autres créances d'exploitation	1 830	1 130		1 130
Créances diverses	1 320	1 608	0	1 608
AUTRES DÉBITEURS	19 413	23 357	0	23 357
Valeurs mobilières de placement	0	0		0
Disponibilités	2 665	1 793		1 793
TRÉSORERIE	2 665	1 793		1 793
ACTIF CIRCULANT (hors stocks)	69 102	65 958	-706	65 251

Comme en 2023, la totalité de la dotation versée par l'Etat a été encaissée avant le 31 décembre 2024.

- Le total de l'actif circulant net (hors stocks et en cours) s'établit à 65,3 M€ à fin 2024, en diminution de - 3,9 M€ par rapport au 31 décembre 2023.

Cette variation s'explique principalement par :

- La diminution de - 6,9 M€ des comptes clients et comptes rattachés (cf. note 6)
- Les autres débiteurs sont en augmentation de + 3,9 M€ et se détaillent comme suit :
 - Une augmentation des avances et acomptes fournisseurs de + 1 M€
 - Une augmentation des fournisseurs débiteurs de + 0,4 M€
 - Une augmentation du personnel et compte rattachés de + 0,4 M€
 - Une augmentation des créances vis-à-vis de l'Etat de + 2,5 M€, se décomposant par une augmentation de + 1,8 M€ des créances de TVA, de + 0,5 M€ d'acomptes IS 2024 et de + 0,2 M€ de dégrèvements CFE et TF 2024.
 - Une diminution des créances d'exploitation et diverses de - 0,7 M€
 - Une augmentation des créances diverses de + 0,3 M€
- La trésorerie diminue de - 0,9 M€

ECHEANCIERS CREANCES (en valeur brute)

En milliers d'euros	inférieures à 1 an	supérieures à 1 an	Total
Clients	40 808	0	40 808
Autres débiteurs	23 357	0	23 357
Total	64 165	0	64 165

PRODUITS A RECEVOIR

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés (418*)	10 898	9 751
Autres débiteurs	223	512
Total	11 120	10 263

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de l'actif circulant (Voir Notes 6 et 7).

8 CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES

En euros	Nombre d'actions	Valeur nominale unitaire	Total en €
31/12/2023	2 945 387	39	114 870 093
Actions émises pendant l'exercice	20 615	39	803 985
Actions remboursées pendant l'exercice			
Au 31 décembre 2024	2 966 002	39	115 674 078

En milliers d'euros	Capital social	Réserve légale	Réserve générale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Amortissements dérogatoires	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2023	114 870	156	35 652	-47 539	1 085	209 413	0	313 637
Distribution de dividendes								0
Affectation du résultat 2023				1 085	-1 085			0
Résultat 2024					192			192
Autres variations	804	0	0			-10 991	0	-10 187
Capitaux propres au 31/12/2024	115 674	156	35 652	-46 454	192	198 422	0	303 643

Une augmentation du capital social a été votée lors de l'AGE du 17 mai 2024 pour un montant de 803 985 €, par la création de 20 615 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 39 € chacune.

Cette augmentation de capital a été perçue en juillet 2024. Elle porte le capital social à 115 674 078 € divisé en 2 966 002 actions d'une valeur de 39 € unitaire.

Les capitaux propres au 31 décembre 2024 s'établissent à 303,6 M€ en diminution de 10 M€ par rapport au 31 décembre 2023. Cette évolution s'explique comme suit :

- L'augmentation du capital social de + 0,8 M€.
- Le résultat net 2024 qui s'établit à un bénéfice de +0,2M€.
- L'affectation au compte de résultat de -11M € de subvention d'investissement.

9 PROVISIONS

Le total des provisions et dépréciations s'élève à 85,9 M€ au 31/12/2024, en augmentation de + 1,9 M€ par rapport au 31 décembre 2023.

- Les dépréciations sur immobilisations s'établissent à 1,8 M€, en baisse de - 0,3 M€ versus fin 2023.
- Les dépréciations sur actif circulant s'établissent à 0,9 M € en diminution de - 0,3 M€ sur le poste clients
- Les provisions pour risques et charges s'établissent à 83,2 M€, en augmentation de + 2,5 M€ versus fin 2023.

Les principales variations s'expliquent par :

- Les provisions RH en hausse de + 5,1 M€ principalement liés :
 - aux avantages au personnel pour + 1,0 M€ dont provisions actuarielles pour + 1,5 M€ et provision pour réorganisation - 0,4 M€ (RCC)
 - à l'augmentation des litiges prud'homaux pour + 2,0 M€
 - au complément de provision « congés payés pour longue maladie » en lien avec la loi DDADUE votée le 22 avril 2024 pour +1,3 M€
- Une reprise de provision « Fiscalité » correspondant à la part de CFE 2023 non appelée en 2023 mais notifiée en 2024, à hauteur de - 2,3 M€.

Le tableau ci-dessous présente les variations par type de provisions.

En milliers d'euros	31/12/2023	Dotations	Reprises		31/12/2024	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Immobilisations incorporelles	388				388	
Immobilisations corporelles	415			285	130	-285
Immobilisations financières	1 279	238		232	1 285	6
Total Dépréciations	2 082	238		517	1 802	-279
Immobilisations						
Stocks et en cours	190	186		190	186	-4
Clients	985	57		336	706	-279
Total Dépréciations	1 176	243		526	892	-284
Actif Circulant						
RH	76 526	13 096	7 224	762	81 637	5 111
Fiscalité	2 750	70	2 369		451	-2 300
Immobilier	150		150			-150
Autres	1 334	330		523	1 141	-193
Total Provisions Risques et charges	80 761	13 496	9 743	1 285	83 229	2 467

Le tableau ci-dessous présente le détail des provisions pour risques et charges RH, représentant 81,6 M€ sur le total de 85,9 M€.

En milliers d'euros	31/12/2023	Dotations	Reprises		31/12/2024	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Avantages au personnel	65 405	6 513	5 438	30	66 451	1 045
IDR	63 087	5 636	4 328		64 395	1 308
IMR	963	860	647		1 176	213
Provision pour réorganisation	428		398	30		-428
Médailles du travail	927	18	65		880	-48
Litiges prud'homaux	7 977	4 430	1 652	732	10 023	2 046
Autres	3 144	2 153	134		5 163	2 020
TOTAL PROVISIONS RH	76 526	13 096	7 224	762	81 637	5 111

En 2019, une provision pour réorganisation a été comptabilisée pour 17,5 M€ correspondant à 23,7 M€ au titre des indemnités nets de 6,2 M€ de reprises d'engagements de fin de carrière associés. Le plan de départs volontaires présenté en novembre 2019 a été remplacé par un accord de rupture conventionnelle collective (RCC) après les négociations conduites en 2020. La provision initiale de 2019 avait alors été extournée pour comptabiliser une provision RCC. Le bilan de la RCC (qui s'est achevée fin 2022) s'élève à 290 départs versus 340 prévus initialement.

À la suite des derniers départs qui ont eu lieu en 2024 (au nombre de 5) et aux versements relatifs à ces départs, la provision RCC a été intégralement reprise à fin décembre 2024 pour un montant de 0,4 M€ sur l'année.

Les reprises de provisions et charges afférentes sont comptabilisées en résultat exceptionnel. Cf. le résultat exceptionnel point 17.

10 AVANTAGES AU PERSONNEL

Provisions pour indemnités de départ en retraite

En milliers d'euros	Références	Montants
Provision au 31 décembre 2023		63 087
Engagement au 1er janvier 2024		80 495
Coût des services rendus	(1)	3 787
Coût financier	(2)	2 365
IDR versées en 2024	(3)	-4 328
Fraction des écarts actuariels comptabilisée	(4)	-517
Variation de la provision sur l'exercice	(5)	1 308
Provision au 31 décembre 2024		64 395
Ecarts actuariels non comptabilisés		15 418
Engagement au 31 décembre 2024		79 814

Le taux d'actualisation retenu est de 3,40 % pour l'année 2024

Pour rappel : 2023 -> 3,20 %, 2022 -> 3,75 %, 2021 -> 1 % et 2020 -> 0,60 %

Commentaires :

- (1) Le coût des services rendus correspond au montant de l'engagement recalculé au 1^{er} janvier 2024 rapporté à une année d'ancienneté.
- (2) Le coût financier correspond au montant des intérêts sur un an de l'engagement 2024 après déduction des intérêts calculés sur les indemnités de départ à la retraite versées en 2023 sur une année moyenne.
- (3) Il s'agit des indemnités versées en 2024, charges comprises.
- (4) Application de la méthode dite du « corridor ». Fraction des écarts actuariels excédant 10 % de l'engagement de début de période, divisée par la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.
- (5) L'application de la méthode conduit à comptabiliser une dotation correspond à la somme algébrique des éléments (1), (2), (3) et ci-dessus.

11 DETTES

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0
Dettes financières diverses	0	0	0
Dettes financières	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0
Dettes fournisseurs	50 720	49 830	-890
Personnel & comptes rattachés	57 958	62 209	4 251
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 704	57 072	11 369
Taxe sur la valeur ajoutée	1 789	1 550	-239
Autres impôts et taxes	31 106	10 855	-20 251
Dettes fiscales et sociales	136 557	131 686	-4 871
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 667	25 939	1 272
Autres dettes	479	1 098	619
Autres Dettes	25 146	27 037	1 891
Total des dettes	212 423	208 553	-3 870

Le total des dettes s'établit à 208,6 M€, en diminution de - 3,9 M€ par rapport au 31 décembre 2023.

Les principales évolutions constatées sont :

- Une diminution de - 0,9 M€ des dettes fournisseurs vs 2023
- Les dettes fiscales et sociales sont en baisse de - 4,9 M€ :
 - Régularisation des CFE siège 2021 et 2022 - 5,5 M€
 - L'impact de la taxe sur les salaires pour - 8,0 M€ (première année d'assujettissement en 2023 avec un premier paiement en janvier 2024 à 10,3 M€ ; pour 2024 seul le solde de décembre est dû)
 - Les dettes au personnel augmentent de + 4,3 M€
 - L'écart résiduel de + 4,3 M€ est principalement expliqué par les charges fiscales et sociales sur les CAP sociales
- Une hausse des autres dettes de + 1,9 M€ se composant ainsi :
 - Une baisse sur les immobilisations de - 0,7 M€,

- Une augmentation sur les FNP immobilisations de + 1,9 M€
- Une hausse des clients créditeurs de + 0,6 M€

Echéancier des dettes

2024 En milliers d'euros	à moins d'un an	entre 1 an et 5 ans	à plus de 5 ans	total
Dettes financières	0	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	49 830	0	0	49 830
Dettes de personnel et sociales	119 281	0	0	119 281
Dettes fiscales	12 405	0	0	12 405
Autres créditeurs	27 037	0	0	27 037
Total	208 553	0	0	208 553

Les charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 585	29 879	-2 706
Dettes de personnel et comptes rattachés	57 671	61 399	3 729
Dettes fiscales et sociales	44 343	43 326	-1 016
Dettes financières	0	0	0
Autres dettes	13 579	15 515	1 936
Total	148 177	150 119	1 943

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de passif (Voir Note 11 - Dettes).

12 COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Charges constatées d'avance	6 656	5 550	-1 106
Produits constatés d'avance	2 051	3 214	1 162

Les comptes de régularisation ne concernent que des produits ou des charges d'exploitation.

- Les charges constatées d'avance diminuent de - 1,1 M€.
- Les produits constatés d'avance augmentent de + 1,2 M€.

13 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Dotation publique fonctionnement et assimilé	609 706	647 197	37 491
Ressources propres	113 433	115 071	1 638
CHIFFRE D'AFFAIRES	723 139	762 268	39 129

Le chiffre d'affaires 2024 s'établit à 762,3 M€, en hausse de + 39,1 M€. Cette variation s'explique par :

- Une augmentation de la dotation publique de fonctionnement pour + 35,0 M€
- Une dotation affectée en fonctionnement à hauteur de 2,4 M€ dans le cadre du Programme Incitatif de Transformation (PIT) mis en place par l'État
- Les ressources propres en augmentation de + 1,6 M€ notamment sur :
 - Les droits de diffusion et de reproduction +2,9 M€ (droits voisins)
 - La billetterie + 1,3 M€
 - Les activités annexes - 1,1 M€ (diversification, concessions et locations)
 - Les recettes publicitaires - 1,6 M€ du fait de la diminution des messages d'intérêt général

14 PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Production immobilisée	5 966	4 612	-1 354
Subventions d'exploitation	2 010	1 770	-239
Transferts de charges	1 069	1 452	383
Reprises de provisions	4 842	11 127	6 284
Autres produits de gestion courante	1 567	1 450	-117
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	15 454	20 410	4 956

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 20,4 M€, en augmentation de + 5,0 M€.

Cette variation se décompose principalement comme suit :

- Des reprises de provisions pour + 6,3 M€ :
 - + 3,4 M€ pour les reprises de provisions sur charges, dont
 - + 1,2 M€ sur les litiges RH,
 - - 0,2 M€ sur les litiges juridiques
 - + 2.4 M€ sur la provision « Fiscalité » (part de CFE 2023 non appelée en 2023 mais notifiée en 2024)
 - + 2,8 M€ sur les reprises actuarielles (notamment sur l'IDR avec un nombre de départs à la retraite plus élevé que l'année précédente)
- Une production immobilisée en diminution de - 1,4 M€ notamment liée à la fin de la phase 3 de la Réhabilitation et à divers projets informatiques.
- Des subventions d'exploitation en baisse de - 0,2 M€ notamment sur le mécénat.

- Des transferts de charges pour + 0,4 M€ au titre du GIE numérique avec France Télévision.
- D'autres produits de gestion courante pour - 0,1 M€.

15 CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Achats et variations de stocks	69	153	84
Autres achats et charges externes	187 040	185 114	-1 926
Impôts et taxes	40 984	57 283	16 299
Charges de personnel	413 924	422 231	8 307
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	0	0	0
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	57 146	73 882	16 736
Dotations aux provisions	12 038	13 739	1 701
Autres charges d'exploitation	46 979	51 025	4 046
CHARGES D'EXPLOITATION	758 180	803 428	45 247

Les charges d'exploitation s'établissent à 803,4 M€ en augmentation de + 45,2 M€ sur l'exercice.

- Les autres achats et charges externes s'établissent à 185,1 M€ en baisse de - 1,9 M€.

La variation de -1,9 M€ s'analyse principalement par :

- La baisse :
 - Des loyers pour -8,2 M€ avec le déménagement fin 2023 des locaux de Mangin et Tripode
 - Des fluides (notamment électricité) pour - 1,2 M€
- La hausse :
 - Du poste entretien et maintenance pour + 2,9 M€ notamment sur l'entretien des locaux et la maintenance informatique
 - De la diffusion pour +2,0 M€ avec le déploiement du DAB+
 - Des frais de missions et déplacements pour + 1,5 M€ (JO)
 - De la sous-traitance audiovisuelle pour +0,8 M€
- Les impôts et taxes s'établissent à 57,3 M€ à fin 2024, soit une augmentation de +16,3 M€ en lien notamment avec :
 - + 12,0 M€ sur les impôts et taxes sur rémunérations dont +15,3 M€ sur la taxe sur salaires
 - + 4,3 M€ sur les autres impôts et taxes dont +3,7 M€ sur la cotisation économique territoriale en lien notamment avec la part de CFE 2023 non appelée en 2023 (en PRC sur 2023) mais notifiée en 2024
- Les charges de personnel s'établissent à 422,2 M€, en hausse de +8,3 M€, avec principalement :
 - + 3,9 M€ de rémunération brute progression mécanique des salaires en lien avec

- nos accords
 - - 3,5 M€ avec le versement d'une Prime de Partage de la Valeur (PPV) en 2023 non reconduite en 2024
 - - 0,9 M€ d'effet effectifs (-16 ETP CDI)
 - + 4,4 M€ de progression des charges sociales
 - + 0,4 M€ de versements de prime d'intéressement (1,5 M€ brut en 2024)
 - + 3,6 M€ sur les indemnités de départs en retraite et licenciements
- Les dotations aux amortissements 2024 s'établissent à 73,9 M€, en hausse de + 16,7 M€ vs 2023.
 - Pour la réhabilitation, une hausse de + 1,1 M€ liée à la mise en service de la phase 3 au 1er avril 2023.
 - Une hausse des amortissements hors réhabilitation de + 15,7 M€ correspondant à la mise en service d'immobilisations corporelles et incorporelles (projet Retrouvailles, projets numériques, locaux radiophoniques de la petite couronne, escaliers Chambord...).
- Les dotations aux provisions s'établissent à 13,7 M€, en augmentation de + 1,7 M€ :
 - Hausse des provisions pour risques et charges, avec notamment la dotation complémentaire de + 1,3 M€ pour congés payés longue maladie (DDADUE)
- Les autres charges d'exploitation s'établissent à 51,0 M€ à fin 2024, en augmentation de + 4,0 M€ par rapport à 2023 :
 - Droits d'auteurs et de reproduction à + 5,6 M€ en lien essentiellement avec la hausse de la dotation publique et l'intégration de la dotation finançant la taxe sur salaires dans l'assiette de calcul de la SPRE
 - Redevances et licences en baisse de - 0,9 M€
 - Autres charges de gestion courantes en baisse de - 0,7 M€ notamment sur l'intéressement commercial

EVOLUTION DES EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs permanents en 2024 sont de 4 050 contre 4 066 en 2023.

Le total des effectifs occasionnels (CDD) en 2024 est de 348 contre 347 en 2023.

Effectifs moyens du personnel	31/12/2023	31/12/2024
Effectifs moyens / permanents	4 066	4 050
Effectifs moyens / occasionnels	347	348
TOTAL EFFECTIFS MOYENS DES PERMANENTS ET OCCASIONNELS	4 413	4 398

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Revenus de fonds bloqués	1 054	1 346	291
Revenus de participation	126	126	0
Provisions financières nettes	-53	-6	47
Intérêts et pénalités	-4	-22	-18
Autres produits et charges	9	21	12
RESULTAT FINANCIER	1 132	1 465	333

Le résultat financier s'établit à 1,5 M€ à fin 2024, en augmentation de + 0,3 M€ :

- Les produits financiers s'élèvent à 1,6 M€ en augmentation de + 0,4 M€ se décomposant comme suit :
 - Des produits de placements en hausse de + 0,3 M€
 - La reprise des dépréciations de l'effort construction pour + 0,1 M€
- Les charges financières s'élèvent à 0,1 M€

17 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Cessions et mises au rebut	307	51	-256
Subventions d'investissement	20 135	20 878	743
Provisions nettes	1 217	707	-510
Amortissements dérogatoires	0	0	0
Autres produits et charges	-1 225	-432	793
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 434	21 204	770

Le résultat exceptionnel s'élève à 21,2 M€ en augmentation de + 0,8 M€ :

- La quote-part de subvention d'investissement s'élève à 20,9 M€ dont 15,7 M€ sur les amortissements de la réhabilitation et 5,2 M€ relatifs à des amortissements sur des projets numériques et SI.
- Les provisions nettes sont de 0,7 M€ composées essentiellement des reprises de provisions 2024 en lien avec les indemnités de départs dans le cadre de la RCC et le débouclage final de la provision RCC.
- Les autres produits et charges, qui s'élèvent à - 0,4M€, sont relatifs aux indemnités et accompagnements de la RCC versés, résultant des départs effectifs en 2024.

18 IMPÔTS

L'exercice 2024 se solde par un résultat net bénéficiaire de 0,2 M€, tenant compte d'un impôt sur les sociétés de 1,7 M€ sur l'exercice.

Situation Fiscale différée ou latente

Situation 2024 - En milliers d'euros		Base imposable	Impôts
1. Charges non déductibles temporairement			
Provisions déductibles l'année suivante			
Congés payés (2058B - ZV)		34 098	
Contribution sociale de solidarité de sociétés (Organic)		1 195	
Effort Construction		1 239	
Autres (Sicav, SCI)		0	
Provisions déductibles ultérieurement			
Provision pour indemnités de départ à la retraite		65 571	
Autres provisions pour risques		5 751	
Provision pour réorganisation		0	
2. Eléments à imputer			
Déficits reportables (voir la rubrique YK - 2058-B)		19 838	
ALLÈGEMENTS		127 693	
MONTANT DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			32 951

19

NOTE SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont calculés par la somme de la capacité d'autofinancement et la variation du besoin en fonds de roulement. Le total de la capacité d'autofinancement se calcule par l'addition des charges et la soustraction des produits sans incidence sur la liquidité (entrée ou sortie de fonds) au résultat net de l'exercice. Ces charges et produits incluent l'amortissement et les gains et pertes sur cession d'actif. La variation du besoin en fonds de roulement est calculée par la somme des changements de comptes de fonds de roulement représentés par la différence entre le solde des comptes N-1 et le bilan de clôture

La trésorerie nette à la clôture s'établit à + 1,8 M€.

- La trésorerie générée par l'activité représente un impact de + 56,7 M€. Ce montant s'analyse comme suit :

- La capacité d'autofinancement de l'entreprise d'un montant de 55,3 M€
- La variation du besoin en fonds de roulement est positive et d'un montant de 1,4 M€.

- Les flux de trésorerie nets liés aux investissements s'élèvent à - 58,4 M€ qui se décomposent par un flux net d'investissements de - 68,3 M€ compensé par une subvention d'investissement perçue sur l'exercice pour un montant de 9,9 M€.

- Versement d’une augmentation de capital pour + 0,8 M€.

20 ENTREPRISES LIEES

Les transactions réalisées par Radio France avec d’autres entreprises publiques (France Télévisions, Arte, EDF, France Telecom, SNCF, La Poste et France Média Monde principalement) sont toutes réalisées à des conditions de marché, à l’exception des transactions correspondant à des conventions réglementées, dont les modalités sont présentées en annexe B.6 Conventions réglementées.

Par ailleurs, Radio France perçoit une dotation publique répartie en ressources de fonctionnement pour 647,2 M€ (dont 2,4 M€ au titre du PIT) et en ressources d’investissement pour 9,9 M€ (dont 1,7 M€ au titre du PIT).

21 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES 2024 en milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Cautions et avals fournis	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
FILIALES ET PARTICIPATIONS				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la Société)										
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)										
Société du Grand Théâtre des										
Champs Elvsées (a)	720	2 363	33,90%	1 032	804		8 840	9		0
15 avenue Montaigne - 75008 PARIS SIRET : 592.028.310.00015										
Société MEDIAMETRIE (b)										
70 rue Rivay - 92532 LEVALLOIS SIRET : 333.344.000.00109	14 880	50 427	13,50%	55	55		94 719	2 757		126
Société ARTE France (c)										
8, rue Marceau - 92730 ISSY LES SIRET : 334.689.122.00052	8 688	14 997	15,00%	1 303	1 303		177 034	360		0
Société OpeNMux										
116, avenue du Président Kennedy - SIRET : 879.450.674.00012	60	45	50,00%	30	21		0	-2		0
Société COSMOS										
14 rue de Lubeck - 75116 PARIS SIRET : 888.335.759.00013	92	86	16,67%	15	15		2 892	175		0
Société La Chouette Radio										
15 rue de la fontaine au Roi - 75011 SIRET : 895.405.967.00012	4 176	80	33,33%	1 392	1 392		3 102	-984		0
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et les participations										
1. Filiales non reprises au paragraphe A										
a. Filiales françaises (ensemble)										
b. Filiales étrangères (ensemble)										
2. Participations non reprises au paragraphe A										
a. Dans des Sociétés françaises (ensemble) (d)										
b. Dans des Sociétés étrangères (ensemble) (d)										
(a) Exercice clos le 31 août 2023 - les capitaux propres comprennent des subventions d'investissement pour un montant de 5 476 879 euros.										
(b) Chiffres de l'exercice 2023 - Les capitaux propres contiennent des provisions réglementées pour un montant de 288 498 euros										
(c) Chiffres de l'exercice 2023 - Les capitaux propres comprennent des subventions et des provisions réglementées pour un montant de 191 448 785 euros.										
(d) Par ailleurs, figurent également dans le poste "Autres titres immobilisés" du bilan, des titres associatifs pour un montant de 15 245 euros.										

22 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Dans le cadre des travaux liés au chantier de la réhabilitation de la Maison de la radio, Radio France est engagée au 31 décembre 2024 dans le cadre de marchés de travaux et services à hauteur de 448,6 M€ (valeur de marché) soit un montant évalué à 489,6 M€ en valeur courante.



SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE
Société Nationale au capital de 114 870 093 € euros
Siège social : 116 avenue du Président Kennedy – 75016 Paris
326 094 471 RCS Paris

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES POUR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DE RADIO FRANCE DU 23 MAI 2025**

Lors de sa séance du 11 avril 2025, le Conseil d'administration a proposé de soumettre à l'Assemblée Générale mixte les projets de résolutions suivants.

I. A titre Ordinaire :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport intégré du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de la société, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration ainsi que le rapport intégré du Conseil d'Administration. Ces comptes qui sont annexés au procès-verbal font apparaître un bénéfice de 192 001,75 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du CGI, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4° du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'imputer le bénéfice de l'exercice en report à nouveau qui passera de - 46 453 856,35 euros à - 46 261 854,60 euros à l'issue de cette affectation.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport intégré du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L225-38 du code de commerce et de l'article 47-6 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

Conformément à l'article L225-45 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs de Radio France en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle globale de 40 000 euros maximum, sous réserve de l'approbation de ce montant par décision du ministre chargé de l'économie après consultation du ministre chargé de la communication, à verser suivant des modalités de répartition fixées par le Conseil d'administration.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un pouvoir de la Présidente-directrice générale et d'un original ou d'une copie certifiée conforme par la Présidente-directrice générale, du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir tous actes, opérations et formalités nécessaires.

II. A titre Extraordinaire :

Première résolution

Réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, l'Actionnaire Unique, après lecture du rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-129 du Code de commerce, après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré conformément aux dispositions de l'article L.225-131 alinéa 1 du Code de commerce, et sous réserve de l'approbation de la présente résolution par décret conformément à l'article 24 de l'Ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 :

- décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quarante euros (294 840 €) avec maintien du droit préférentiel de souscription par l'émission de sept mille cinq cent soixante (7 560) actions ordinaires nouvelles de trente-neuf euros (39 €) de valeur nominale chacune (sans prime d'émission) ;
- décide, conformément à l'article L.225-132 du Code de commerce, que la souscription des sept mille cinq cent soixante (7 560) actions nouvelles est réservée par préférence à l'Actionnaire unique et ne sera pas négociable pendant la durée de la souscription conformément à l'article 47 de Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 qui prévoit que l'Etat détient directement la totalité du capital de Radio France ;
- décide de porter ainsi le capital de cent quinze millions six cent soixante-quatorze mille soixante-dix-huit euros (115.674.078 €) divisé en deux millions neuf cent soixante-six mille deux (2.966.002) actions de trente-neuf euros (39 €) chacune entièrement libérées à cent quinze millions neuf cent soixante-huit mille neuf cent dix-huit euros (115 968 918 €) et divisé en deux millions neuf cent soixante-treize mille cinq cent soixante-deux (2 973 562) actions d'un montant nominal de trente-neuf euros (39 €) chacune ;
- décide que les actions émises seront intégralement libérées lors de leur souscription, pour la totalité de leur prix, par versement en numéraire ;
- décide que les actions nouvelles à émettre au titre de l'augmentation de capital objet des présentes seront assimilées aux actions anciennes ordinaires et seront soumises à toutes les

dispositions statutaires qui leur sont applicables. Elles jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation ;

- décide que la souscription sera reçue au siège social à l'issue de la présente jusqu'au 30 septembre 2025 à minuit, étant précisé que, conformément à la loi, ce délai de souscription sera clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite. La souscription s'exercera et sera constatée par la remise à la Société, par tout moyen, d'un bulletin de souscription daté et signé par l'Actionnaire Unique, accompagné de la libération des fonds correspondants à la souscription ;

- décide que l'augmentation de capital sera réputée réalisée à la date d'émission du certificat du dépositaire par la banque dépositaire des fonds.

Il est précisé que le versement sera réalisé par virement directement sur le compte bancaire « Radio France augmentation de capital » de la Société ouvert à cet effet auprès de la Banque CIC Paris Grandes entreprises (57 rue de la Victoire, 75009 Paris) – IBAN FR76 3006 6109 7200 0204 8240 260 – qui établira le certificat du dépositaire, sur présentation du bulletin de souscription correspondant.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital susvisée et sous réserve de l'approbation des précédentes résolutions par décret et de l'approbation des statuts modifiés par décret conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986, de modifier le premier alinéa de l'article 6 – Capital social des statuts de la société Radio France comme suit :

« L'Etat détient directement la totalité du capital social de la société qui est fixé à 115 968 918 euros et divisé en 2 973 562 actions de 39 euros chacune. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un pouvoir de la Présidente-directrice générale et d'un original ou d'une copie certifiée conforme par la Présidente-directrice générale, du procès-verbal de la présente Assemblée pour constater la bonne réalisation des opérations liées aux délibérations dudit procès-verbal et accomplir tous actes, opérations et formalités nécessaires.



2024

**RAPPORT
INTÉGRÉ**



ETATS FINANCIERS

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024		
	Net	Brut	Amort & Dépr.	Net
Actionnaires Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Licences	4 008	27 198	-20 050	7 149
Droits au bail	0	388	-388	0
Logiciels	24 684	132 134	-99 182	32 953
Programmes immobilisés	0	7	-7	0
Immobilisations incorporelles en cours	35 780	18 114		18 114
Autres immobilisations incorporelles	369	2 744		2 744
Immobilisations incorporelles	64 840	180 585	-119 626	60 959
Terrains & constructions	333 400	576 970	-252 140	324 829
Installations techniques, mat. & out.	13 847	70 235	-49 474	20 761
Immobilisations corporelles en cours	93 787	97 574		97 574
Autres immobilisations corporelles	20 999	82 508	-63 117	19 391
Immobilisations corporelles	462 032	827 287	-364 731	462 556
Participations	3 595	3 829	-236	3 592
Titres immobilisés	0	178	-51	127
Autres immobilisations financières	2 236	1 184	-997	187
Immobilisations financières	5 831	5 191	-1 285	3 906
ACTIF IMMOBILISE	532 703	1 013 063	-485 642	527 421
Stocks et en-cours	411	602	-186	416
Clients	47 024	40 808	-706	40 102
Avances et acomptes sur commandes	229	1 284		1 284
Autres débiteurs	19 184	22 073	0	22 073
Trésorerie	2 665	1 793		1 793
ACTIF CIRCULANT	69 513	66 559	-892	65 667
COMPTES DE REGULARISATION	6 656	5 550		5 550
TOTAL ACTIF	608 873	1 085 172	-486 534	598 638

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Capital social	114 870	115 674
Réserve légale	156	156
Réserve générale	35 652	35 652
Report à nouveau	-47 539	-46 454
Résultat de l'exercice	1 085	192
Subventions d'investissement	209 413	198 422
Amortissements dérogatoires	0	0
CAPITAUX PROPRES	313 637	303 643
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	80 761	83 229
Dettes financières	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs	50 720	49 830
Dettes fiscales et sociales	136 557	131 686
Autres créiteurs	25 146	27 037
DETTES	212 423	208 553
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 051	3 214
TOTAL PASSIF	608 873	598 638



SOCIETE NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE
Société Nationale au capital de 114 870 093 € euros
Siège social : 116 avenue du Président Kennedy – 75016 Paris
326 094 471 RCS Paris

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES POUR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DE RADIO FRANCE DU 23 MAI 2025**

Lors de sa séance du 11 avril 2025, le Conseil d'administration a proposé de soumettre à l'Assemblée Générale mixte les projets de résolutions suivants.

I. A titre Ordinaire :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport intégré du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de la société, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration ainsi que le rapport intégré du Conseil d'Administration. Ces comptes qui sont annexés au procès-verbal font apparaître un bénéfice de 192 001,75 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du CGI, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4° du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'imputer le bénéfice de l'exercice en report à nouveau qui passera de - 46 453 856,35 euros à - 46 261 854,60 euros à l'issue de cette affectation.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport intégré du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L225-38 du code de commerce et de l'article 47-6 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

Conformément à l'article L225-45 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs de Radio France en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle globale de 40 000 euros maximum, sous réserve de l'approbation de ce montant par décision du ministre chargé de l'économie après consultation du ministre chargé de la communication, à verser suivant des modalités de répartition fixées par le Conseil d'administration.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un pouvoir de la Présidente-directrice générale et d'un original ou d'une copie certifiée conforme par la Présidente-directrice générale, du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir tous actes, opérations et formalités nécessaires.

II. A titre Extraordinaire :

Première résolution

Réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, l'Actionnaire Unique, après lecture du rapport du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-129 du Code de commerce, après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré conformément aux dispositions de l'article L.225-131 alinéa 1 du Code de commerce, et sous réserve de l'approbation de la présente résolution par décret conformément à l'article 24 de l'Ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 :

- décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quarante euros (294 840 €) avec maintien du droit préférentiel de souscription par l'émission de sept mille cinq cent soixante (7 560) actions ordinaires nouvelles de trente-neuf euros (39 €) de valeur nominale chacune (sans prime d'émission) ;
- décide, conformément à l'article L.225-132 du Code de commerce, que la souscription des sept mille cinq cent soixante (7 560) actions nouvelles est réservée par préférence à l'Actionnaire unique et ne sera pas négociable pendant la durée de la souscription conformément à l'article 47 de Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 qui prévoit que l'Etat détient directement la totalité du capital de Radio France ;
- décide de porter ainsi le capital de cent quinze millions six cent soixante-quatorze mille soixante-dix-huit euros (115.674.078 €) divisé en deux millions neuf cent soixante-six mille deux (2.966.002) actions de trente-neuf euros (39 €) chacune entièrement libérées à cent quinze millions neuf cent soixante-huit mille neuf cent dix-huit euros (115 968 918 €) et divisé en deux millions neuf cent soixante-treize mille cinq cent soixante-deux (2 973 562) actions d'un montant nominal de trente-neuf euros (39 €) chacune ;
- décide que les actions émises seront intégralement libérées lors de leur souscription, pour la totalité de leur prix, par versement en numéraire ;
- décide que les actions nouvelles à émettre au titre de l'augmentation de capital objet des présentes seront assimilées aux actions anciennes ordinaires et seront soumises à toutes les

dispositions statutaires qui leur sont applicables. Elles jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation de l'augmentation ;

- décide que la souscription sera reçue au siège social à l'issue de la présente jusqu'au 30 septembre 2025 à minuit, étant précisé que, conformément à la loi, ce délai de souscription sera clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite. La souscription s'exercera et sera constatée par la remise à la Société, par tout moyen, d'un bulletin de souscription daté et signé par l'Actionnaire Unique, accompagné de la libération des fonds correspondants à la souscription ;

- décide que l'augmentation de capital sera réputée réalisée à la date d'émission du certificat du dépositaire par la banque dépositaire des fonds.

Il est précisé que le versement sera réalisé par virement directement sur le compte bancaire « Radio France augmentation de capital » de la Société ouvert à cet effet auprès de la Banque CIC Paris Grandes entreprises (57 rue de la Victoire, 75009 Paris) – IBAN FR76 3006 6109 7200 0204 8240 260 – qui établira le certificat du dépositaire, sur présentation du bulletin de souscription correspondant.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital susvisée et sous réserve de l'approbation des précédentes résolutions par décret et de l'approbation des statuts modifiés par décret conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986, de modifier le premier alinéa de l'article 6 – Capital social des statuts de la société Radio France comme suit :

« L'Etat détient directement la totalité du capital social de la société qui est fixé à 115 968 918 euros et divisé en 2 973 562 actions de 39 euros chacune. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un pouvoir de la Présidente-directrice générale et d'un original ou d'une copie certifiée conforme par la Présidente-directrice générale, du procès-verbal de la présente Assemblée pour constater la bonne réalisation des opérations liées aux délibérations dudit procès-verbal et accomplir tous actes, opérations et formalités nécessaires.





Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Radio France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes à directoire et conseil de
surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

ERNST & YOUNG Audit
Tour First - TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Radio France

Société anonyme

RCS : PARIS 326 094 471

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Radio France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Radio France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour couvrir certains risques et charges, tel que cela est décrit dans les notes 1.9 et 9 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également apprécié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures reçues et/ou émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu prévues par cet article.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris-La Défense, le 15 avril 2025

ERNST & YOUNG Audit

Paris-La Défense, le 15 avril 2025

Jean-Philippe Mathorez

Associé

Anne Brouand

Associée

DocuSigned by:

D0509D5127C04BE...

Signed by:

E87D15313DFF494...



ETATS FINANCIERS

TABLEAU COMPTE DE RÉSULTAT

EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2023	31/12/2024	variation
Redevance et assimilé	609 706	647 197	37 491
Recettes publicitaires	69 425	67 925	-1 499
Ventes et prestations de services	44 009	47 145	3 137
Chiffre d'affaires	723 139	762 268	39 129
Production immobilisée	5 966	4 612	-1 354
Subventions d'exploitation	2 010	1 770	-239
Transferts de charges	1 069	1 452	383
Reprises de provisions	4 842	11 127	6 284
Autres produits de gestion courante	1 567	1 450	-117
Autres produits d'exploitation	15 454	20 410	4 956
Variation des stocks de produits	27	0	-27
PRODUITS D'EXPLOITATION	738 620	782 679	44 059
Achats et variations de stocks	69	153	84
Autres achats et charges externes	187 040	185 114	-1 926
Impôts et taxes	40 984	57 283	16 299
Charges de personnel	413 924	422 231	8 307
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	0	0	0
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	57 146	73 882	16 736
Dotations aux provisions	12 038	13 739	1 701
Autres charges d'exploitation	46 979	51 025	4 046
CHARGES D'EXPLOITATION	758 180	803 428	45 247
RESULTAT D'EXPLOITATION	-19 560	-20 749	-1 189
RESULTAT FINANCIER	1 132	1 465	333
RESULTAT COURANT	-18 428	-19 284	-855
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 434	21 204	770
Impôt sur les sociétés	920	1 728	808
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 085	192	-893

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024		
	Net	Brut	Amort & Dépr.	Net
Actionnaires Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Licences	4 008	27 198	-20 050	7 149
Droits au bail	0	388	-388	0
Logiciels	24 684	132 134	-99 182	32 953
Programmes immobilisés	0	7	-7	0
Immobilisations incorporelles en cours	35 780	18 114		18 114
Autres immobilisations incorporelles	369	2 744		2 744
Immobilisations incorporelles	64 840	180 585	-119 626	60 959
Terrains & constructions	333 400	576 970	-252 140	324 829
Installations techniques, mat. & out.	13 847	70 235	-49 474	20 761
Immobilisations corporelles en cours	93 787	97 574		97 574
Autres immobilisations corporelles	20 999	82 508	-63 117	19 391
Immobilisations corporelles	462 032	827 287	-364 731	462 556
Participations	3 595	3 829	-236	3 592
Titres immobilisés	0	178	-51	127
Autres immobilisations financières	2 236	1 184	-997	187
Immobilisations financières	5 831	5 191	-1 285	3 906
ACTIF IMMOBILISE	532 703	1 013 063	-485 642	527 421
Stocks et en-cours	411	602	-186	416
Clients	47 024	40 808	-706	40 102
Avances et acomptes sur commandes	229	1 284		1 284
Autres débiteurs	19 184	22 073	0	22 073
Trésorerie	2 665	1 793		1 793
ACTIF CIRCULANT	69 513	66 559	-892	65 667
COMPTES DE REGULARISATION	6 656	5 550		5 550
TOTAL ACTIF	608 873	1 085 172	-486 534	598 638

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Capital social	114 870	115 674
Réserve légale	156	156
Réserve générale	35 652	35 652
Report à nouveau	-47 539	-46 454
Résultat de l'exercice	1 085	192
Subventions d'investissement	209 413	198 422
Amortissements dérogatoires	0	0
CAPITAUX PROPRES	313 637	303 643
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	80 761	83 229
Dettes financières	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0
Dettes fournisseurs	50 720	49 830
Dettes fiscales et sociales	136 557	131 686
Autres créiteurs	25 146	27 037
DETTES	212 423	208 553
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 051	3 214
TOTAL PASSIF	608 873	598 638

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Résultat net de l'exercice	1 085	192
Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	63 351	76 076
Plus ou moins values sur cessions d'actifs, nettes d'impôt	-307	-51
Subventions d'équipement virées au compte de résultat	-20 135	-20 878
Capacité d'autofinancement	43 995	55 340
Variation des stocks	-8	-4
Variation des créances et dettes (hors immobilisations)	8 084	393
Variation des créances et dettes Immobilisations	1 199	984
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	9 276	1 372
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	53 270	56 712
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-26 416	-24 859
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-49 849	-49 759
Acquisitions d'immobilisations financières	-160	-287
Sorties d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	4 371
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	569	52
Cessions d'immobilisations financières	122	2 207
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-75 734	-68 276
Subventions d'équipement	13 700	9 887
Augmentation de capital en numéraire	6 517	804
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	20 217	10 691
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE NETTE	-2 247	-872
Trésorerie nette à l'ouverture	4 911	2 665
Variation de trésorerie	-2 247	-872
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	2 665	1 793
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	2 665	1 793
Dettes financières	0	0
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	2 665	1 793



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	28
1.1	Référentiel comptable	
1.2	Estimations de la Direction	
1.3	Incidence des changements méthode, d'estimations ou de présentation des états financiers opérés sur l'exercice	
1.4	Immobilisations	28
A.	Immobilisations incorporelles	
B.	Immobilisations corporelles	
C.	Immobilisations financières	
1.5 9	Stocks et encours	30
1.6	Clients et autres débiteurs	30
1.7	Trésorerie	30
1.8	Subventions d'investissement	30
1.9	Provisions pour risques et charges	31
1.10	Autres avantages au personnel	33
1.11	Chiffre d'affaires	33
1.12	Comptes combinés	33
2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	34
3	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	35
3.1	Etat de l'actif immobilisé – valeurs brutes	35
3.2	Etat des amortissements	37
4	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	38
5	STOCKS ET ENCOURS	38
6	CRÉANCES CLIENTS	38
7	ACTIF CIRCULANT	39
8	CAPITAUX PROPRES	40
9	PROVISIONS	41
10	AVANTAGES AU PERSONNEL	42
11	DETTES	44
12	COMPTES DE RÉGULARISATION	45
13	CHIFFRE D'AFFAIRES	46
14	PRODUITS D'EXPLOITATION	46
15	CHARGES D'EXPLOITATION	47
16	RÉSULTAT FINANCIER	49
17	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	49
18	IMPÔTS	50
19	NOTE SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	50
20	ENTREPRISES LIÉES...	51
21	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	51
22	ENGAGEMENTS HORS BILAN	52
23	JETONS DE PRÉSENCE ALLOUÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX	52
24	IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR CRÉDIT BAIL	52
25	PASSIF ÉVENTUELS	52
26	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	52
27	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	53

1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Référentiel Comptable

Radio France présente ses comptes selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) N°2014-03 (règlement homologué par arrêté du 8 octobre 2018, et publié au Journal Officiel du 9 octobre 2018), dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant de la continuité d'exploitation.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

1.2 Estimations de la Direction

La préparation des états financiers conduit l'entreprise à procéder à ses meilleures estimations et à retenir des hypothèses qui impactent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. En fonction des évolutions de ces hypothèses ou des conditions économiques, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Il en est notamment ainsi pour les provisions pour risques et charges (Cf. Note 9).

Les états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 11 avril 2025.

1.3 Incidences des changements de méthode, d'estimations ou de présentations des états financiers opérés sur l'exercice

Aucune incidence significative liée à des changements de méthodes n'est à relever sur l'exercice.

1.4 Immobilisations

A. Immobilisations incorporelles

Licences

Les licences sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont linéaires. Les durées d'amortissement retenues sont définies entre 1 et 8 ans.

Productions d'Œuvres multimédias et audiovisuelles (POMA)

Les POMA regroupent toutes les productions non mises à disposition du public à la date de la clôture. Leur valeur d'entrée est le coût de production (cachets et droits d'auteurs - image, vidéo, musique). Elles sont amorties à 100 % à la date de mise à disposition du public.

Droits au bail

Les droits au bail représentent le montant des sommes versées aux propriétaires des locaux loués. Ces droits font l'objet d'une dépréciation du fait de leur non-récupération probable lorsque Radio

France quitte les locaux concernés.

Logiciels et sites web

Les logiciels et sites Web* sont évalués à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont linéaires. Les durées d'amortissement retenues sont définies entre 1 et 8 ans.

**Sites web de Radio France (hors sites éphémères ou institutionnels) et leurs dérivés (applications mobiles, système de gestion de contenu web).*

Immobilisations incorporelles en cours

Ces immobilisations incorporelles en cours sont constituées des projets informatiques et Web en cours de réalisation. Elles sont valorisées au coût d'acquisition. Elles ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas mises en service.

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des provisions pour dépréciation.

- Le coût d'acquisition correspond au coût réel d'achat, y compris les frais de mise en service.
- Le coût de production des biens réalisés en interne comprend tous les coûts de main-d'œuvre et tous les autres coûts incorporables à la construction de l'actif, qu'il s'agisse des moyens propres engagés directement par l'entreprise ou des facturations de tiers.
- Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur initiale, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, elle est comptabilisée et amortie de façon distincte. L'amortissement est calculé de façon linéaire ; les durées d'amortissement, fondées sur les durées d'utilisation estimées, sont les suivantes :

- Constructions : 5 à 40 ans
- Agencements : 4 à 30 ans
- Installations générales et techniques : 3 à 20 ans
- Matériels techniques : 3 à 10 ans
- Autres matériels : 2 à 10 ans
- Mobiliers : 5 à 10 ans

Eclairage sur les composants du chantier spécifique à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Quatre composants ont été identifiés avec la détermination d'une durée d'amortissement linéaire propre à chacun :

- Le composant « Structure » a une durée d'amortissement de 40 ans ;
- Le composant « Façades et Etanchéité » a une durée d'amortissement de 30 ans ;
- Le composant « Installations Générales et Techniques » a une durée d'amortissement de 15 ans ;
- Le composant « Agencements » a une durée d'amortissement de 10 ans.

C. Immobilisations financières

Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur initiale, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

La valeur d'inventaire est appréciée à hauteur de la quote-part de situation nette de la société ou, quand approprié, la valeur d'usage des titres. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la situation financière des participations ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultats.

Autres immobilisations financières

Ce poste contient les prêts accordés au personnel ainsi que les dépôts et cautionnement, essentiellement liés aux locations immobilières.

Une dépréciation est constatée lorsqu'un risque financier est potentiellement avéré.

1.5 Stocks et Encours

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat, frais accessoires inclus. La valorisation suit la méthode du coût moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'usage estimée au dernier jour de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

1.6 Clients et autres débiteurs

Les créances sont enregistrées pour leur valeur d'origine. Elles sont habituellement considérées comme douteuses 120 jours après leur date d'échéance ou en cas de communication à une société de recouvrement, dans les cas jugés utiles.

Les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 50% à moins d'un an, à 100% à plus d'un an et à 100% dans le cas d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Les créances litigieuses ou en phase de précontentieux donnent lieu à l'enregistrement d'une dépréciation déterminée par référence à la meilleure estimation du risque.

1.7 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées pour leur coût d'acquisition ou leur valeur de marché au 31 décembre si celle-ci est inférieure.

1.8 Subventions d'investissement

Principes généraux

Les subventions d'investissement allouées par l'Etat et les collectivités locales sont inscrites au passif dès leur notification. Elles font l'objet d'un amortissement en parallèle des amortissements pratiqués chaque année sur les investissements qu'elles ont financés.

Spécificités liées à la réhabilitation de la Maison de la Radio

Le projet de réhabilitation de la Maison de la Radio est partiellement financé par une subvention d'investissement versée par l'Etat.

A chaque versement, Radio France la comptabilise au passif de son bilan en subvention. Les subventions sont affectées, à chaque mise en service, aux actifs financés.

Le tableau ci-dessous présente les mouvements sur les subventions, sorties d'actifs inclus (en brut) 2024.

Etat d'affectation de la subvention travaux de réhabilitation Maison de la Radio au 31/12/2024 en M€ :

Etat d'affectation de la subvention travaux de réhabilitation Maison de la Radio au 31/12/2024 en M€

Année	Valeurs brutes subvention affectée CFE	Valeurs brutes subvention affectée Sinistres Studios moyens	Total valeurs brutes subvention affectée	Cumul amortissement au 31/12/2024	Valeurs nettes subvention affectée au 31/12/2024
2006 à 2011	101,77		101,77	61,84	39,93
2012	1,23		1,23	1,23	0,00
2014	81,52		81,52	45,73	35,79
2015	8,72		8,72	3,90	4,82
2016	3,12		3,12	2,04	1,08
2017	66,67	0,27	66,94	29,94	37,01
2019	25,12		25,12	9,30	15,82
2023	40,25		40,25	3,97	36,28
Total	328,40	0,27	328,67	157,94	170,73
Total subvention non affectée au 31/12/2024					21,90
Total subvention brute reçue au 31/12/2024			328,67		350,57
Total subvention sortie au 31/12/2024			-6,00		
Total subvention nette au 31/12/2024			322,67		192,63

La valeur brute des subventions affectée dans les comptes de Radio France s'élève au 31/12/2024 à 322,7 M€ (6,0 M€ de subventions brutes ayant été sorties). La part reçue et non encore affectée au 31.12.2024 est de 21.9 M€

La quote-part de reprise de subvention se fait au rythme des amortissements et est constatée en produit exceptionnel.

Subventions d'investissement hors réhabilitation

Par ailleurs, la valeur nette des subventions d'investissement hors réhabilitation se monte à 4,0M€ au 31/12/2024 auxquelles s'ajoute 1,6 M€ au titre des projets d'investissement 2024 dans le cadre du PIT .

1.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée en annexe en tant que passif éventuel, à moins que la probabilité de sortie de ressources ne soit faible. Les actifs et passifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Provisions pour litiges individuels

Les litiges individuels sont examinés au cas par cas et sont provisionnés pour un montant égal à la meilleure estimation du risque par l'entreprise.

Avantages au personnel

Les évaluations au 31 décembre 2024 des engagements de Radio France au titre des Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et des primes de médailles du travail est effectué dans le respect des principes comptables français (recommandation n°2013-R.02 du 7 novembre 2013, modifiée par le

complément du 5 novembre 2021 et avis n°2004-05 du 25 mars 2004 de l'Autorité des Normes Comptables - ANC).

Le choix de cette méthode ne modifie en rien les pratiques que retenait la société dans le cadre de l'application de la recommandation CNC 2003 – R01 en conservant la méthode 1 de la recommandation de l'ANC.

A ce titre, le calcul des avantages du personnel a été établi en fonction des dispositions de la convention collective et des accords catégoriels, et les provisions pour indemnités de départ à la retraite et primes de médailles ont été estimées conformément à la réglementation de référence.

Les engagements de Radio France envers son personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite et de primes de médailles sont considérés comme des régimes à prestations définies. Les coûts des avantages accordés au personnel, lié à ces régimes, sont déterminés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le calcul se fait individu par individu. Les résultats sont ensuite cumulés au niveau de la société.

Selon cette méthode, la Valeur Actuarielle des Prestations futures (VAPF) est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite (ou à la date de paiement de la prime de médaille) en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de paiement de la prestation. La VAPF ainsi déterminée représente le montant unique immédiat qui serait nécessaire pour financer la prestation estimée au moment de son paiement compte tenu des hypothèses indiquées ci-après.

L'engagement ou « Defined Benefit Obligation » (DBO) représente la partie de cette valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la VAPF le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du paiement de la prestation.

Le coût annuel du régime ou « Normal Cost » (NC) attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations dues au moment du départ à la retraite sur l'ancienneté projetée au moment du paiement de la prestation.

Indemnités de départ à la retraite

Pour les indemnités de départ à la retraite, Radio France applique la méthode dite du corridor, selon la recommandation CNC n° 2013-R.02 § 6261- 62, qui consiste à étaler, sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du montant de l'engagement de début de période. Ces gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en produit ou en charge.

Le montant comptabilisé au passif au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite correspond donc au montant de l'engagement initialement calculé auquel se rajoute la quote-part d'écarts actuariels à prendre en compte après application de la méthode du corridor.

Radio France n'applique pas la nouvelle méthode d'évaluation introduite dans la recommandation 2013-R02 de l'ANC, par la modification du 5 novembre 2021, à la suite de l'avis de l'IFRIC de 04 2021, pour ce qui concerne les normes IFRS.

Pour le calcul de l'engagement à fin 2024, les paramètres suivants sont notamment pris en compte :

- Le taux d'actualisation en 2024 s'établit à 3,40% versus 3,20% en 2023. Le taux retenu est fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie de la zone Euro de même durée que les engagements.
- Le taux d'augmentation salariale 2024 est défini selon les meilleures estimations du management.
- Le turnover utilisé en 2024 est basé sur les statistiques de démission du groupe Radio France lors des dernières années.

Indemnités de mise à la retraite

Les engagements sont évalués sur la base du départ volontaire des salariés à l'âge auquel ils obtiennent le nombre de trimestre de cotisation nécessaire pour liquider leurs droits aux régimes de base (sécurité sociale) soit parce qu'ils n'ont leurs droits qu'à cet âge de liquidation sans condition soit parce qu'ils prolongent leur carrière au-delà de l'âge taux plein.

La réglementation en vigueur prévoit que les salariés ayant 67 ans et plus peuvent, avec leur accord avant 70 ans et sans leur accord à partir de 70 ans, être mis à la retraite par l'employeur moyennant le paiement d'une indemnité de mise à la retraite (IMR), majorée par rapport à l'indemnité de départ volontaire.

L'IMR se calcule comme une indemnité de licenciement. En termes de régime social et fiscal, pour l'employeur, elle est soumise à une contribution dont le taux est de 50%. L'indemnité est par ailleurs soumise à charges sociales pour la quote-part excédant 2 plafonds annuels de la sécurité sociale.

Une provision, complémentaire à la provision relative aux indemnités de départ à la retraite, est constituée dans les comptes pour les salariés toujours présents dans l'entreprise et pour lesquels l'ensemble des conditions sont remplies à la clôture.

Médailles du travail

Les indemnités proposées aux salariés au titre des Médailles du travail varient en fonction de leur ancienneté. Le calcul prend en compte les paramètres suivants :

- Probabilité de verser les droits qui est liée à l'espérance de vie et au taux de rotation du personnel, actualisée à un taux de 3,40%
- Durée d'activité professionnelle dans l'audiovisuel public et de l'ancienneté toute carrière. Les médailles versées sont des médailles d'honneur du travail et sont non soumises aux charges sociales car elles n'excèdent pas un mois de salaire.
- Les hypothèses d'âge de début de carrière dépendent de l'année de naissance et de la catégorie du salarié.

Ces régimes ne sont pas couverts par des actifs externalisés.

1.10 Autres avantages au personnel

Compte Personnel de Formation

La mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) relève de la seule initiative du salarié.

Compte Épargne Temps

Les salariés de Radio France peuvent affecter des jours de congés ou de RTT à un compte épargne temps ouvert à leur nom conformément :

- A L'accord du 5 juin 2015 pour les journalistes
- Au Nouvel Accord Collectif en application depuis le 1^{er} mai 2017
- A l'accord sur la réforme des modalités de mise en œuvre du CET signé le 11 juillet 2024

Les jours épargnés sont comptabilisés dans les comptes de Radio France au travers d'une charge à

payer (cf. dettes fiscales et sociales).

PEE/PERCOL

Un accord relatif au Plan d'Epargne Retraite Collectif de Radio France a été signé le 11 juin 2024

1.11 Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est principalement composé de la ressource publique, à laquelle s'ajoutent des recettes publicitaires et des recettes propres de diversification.

La dotation publique est issue de l'affectation d'une fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

1.12 Comptes Combinés

Les comptes de la société, détenue à 100% par l'Etat, sont compris dans le périmètre de combinaison de l'Agence des Participations de l'Etat (APE)

2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principaux faits marquants sur 2024 :

- Une augmentation de capital : Radio France a reçu une dotation en capital pour 803 985 € par émission de 20 615 actions à la valeur unitaire nominale de 39€ selon un arrêté du 19 juin 2024. Cette augmentation de capital de l'Etat a été libérée et versée en juillet 2024, portant le capital social à 115 674 078 €.
- La dotation publique de fonctionnement est en hausse de +35,0 M€ sur 2024 tel que prévu par le projet de loi de finances 2024.
- Les crédits versés dans le cadre du Programme Incitatif de Transformation (PIT) mis en place par l'État pour la période 2024-2026, initialement conditionnés à l'atteinte d'objectifs stratégiques de transformation préalablement définis, ont été significativement réduits. En effet, seuls 4,1 M€ ont été versés, contre les 15,0 M€ initialement prévus, soit une baisse de -10,9 M€.
- L'accompagnement financier des départs volontaires dans le cadre de la RCC s'est poursuivi sur la base des mesures décrites dans l'accord Emploi Radio France 2022 conclu le 1^{er} octobre 2020 et validé par la DIRECCTE le 16 octobre 2020. Les 5 derniers départs ont eu lieu en 2024, portant à 290 le nombre de départs total dans le cadre du dispositif.
- En 2024, Radio France a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant notamment sur ses bases foncières 2022 et 2023. Les rectifications demandées à l'issue du contrôle ont eu un impact financier négligeable (<0,1 M€)
- La loi DDADUE harmonisant le droit français avec les normes européennes (modifiant notamment les règles d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail) a été votée le 22 avril 2024, obligeant l'entreprise à comptabiliser dans ses comptes une provision de 2,6 M€.
- La Cour des Comptes a réalisé un contrôle en 2024 et publié son rapport le 10 janvier 2025,

mettant en avant la pertinence de la stratégie adoptée par Radiofrance et les progrès significatifs réalisés en matière de gestion.

- En 2024, Radio France a entrepris de renommer France Bleu en "Ici", marquant ainsi une transformation ambitieuse de renforcement de la proximité et de l'accessibilité de l'information locale. Ce changement s'inscrit dans une collaboration avec France Télévisions pour créer une marque commune aux deux réseaux de service public. Le lancement de la marque commune a eu lieu le 6 janvier 2025.

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

3.1 État de l'Actif Immobilisé – Valeurs Brutes

	31/12/2023	31/12/2024			
en milliers d'euros	Brut	Acquisitions 2024	Virements de poste à poste	Cessions 2024	Brut
Licences	19 757	3 332	4 110	0	27 198
Droit au bail	388	0	0	0	388
Logiciels	99 758	14 554	17 822		132 134
Productions interne	7	0	0	0	7
Immobilisations incorporelles en cours	35 780	8 656	-26 322	0	18 114
Avances et acomptes sur incorporelles	369	2 707	0	333	2 744
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	156 059	29 249	-4 390	333	180 585
Terrains	21 343	0	0	0	21 343
Bâtiments et constructions	276 281	15	1 643	0	277 940
Agencements	266 344	2 449	22 512	0	291 305
Matériels techniques et autres matériels	49 327	3 991	3 310	11	56 617
Agencements et installations de locaux loués	25 111	136	4 826	0	30 074
Matériel de transport	1 988	25	385	2	2 397
Matériel informatique	39 253	2 932	2 699	2	44 881
Matériel de bureau	3 989	231	115		4 335
Autres immobilisations corporelles	0				0
Immobilisations corporelles en cours	93 787	34 888	-31 101	0	97 574
Avances et acomptes sur corporelles	4 158	702	0	4 039	821
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	781 582	45 369	4 390	4 054	827 287
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	937 641	74 618	0	4 387	1 007 872

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2024 s'élève à 1 007,9 M€ soit une augmentation de +70,2 M€.

Les immobilisations incorporelles s'établissent à 180,6 M€ au 31/12/2024, en hausse de +24,5 M€. Cette hausse s'explique principalement par les variations suivantes :

- Des immobilisations à la direction du numérique sur l'évolution des sites web et des applications pour + 12,5 M€.
- Des immobilisations à la DTSl pour + 27,3 M€ sur des logiciels, licences et autres immobilisations incorporelles

- Des immobilisations en cours en baisse de -17,7 M€, répartis entre +8,6 M€ d'acquisitions et -26,3 M€ de mises en services sur l'année, notamment sur des projets de la DTSI
- Des acomptes sur des projets de la DTSI pour + 2,4 M€

Les immobilisations corporelles s'établissent à 827,3 M€, en hausse de +45,7 M€. Cette augmentation est essentiellement liée à des acquisitions réparties sur la direction de la réhabilitation, la direction des technologies et des systèmes d'information et la direction de l'Immobilier de l'Environnement de travail et des Services :

- Immobilisations corporelles en cours en hausse de + 3,8 M€ correspondant à :
 - + 34,9 M€ d'augmentation en lien notamment avec les travaux et les installations des studios de créations pour 19,9 M€, les travaux et les installations du Studio 101 pour 6,9 M€, les travaux d'aménagement et les installations de plusieurs locaux ici pour 4,9 M€ et autres locaux de la MRF pour 3,2 M€
 - - 31,1 M€ de baisse due aux mises en service sur l'année, notamment sur les « escaliers Chambord », les locaux radiophoniques de la petite couronne pour 9,4M€, sur le Projet « Retrouvailles » commun à la DTSI et à la DIESE pour 9,8 M€, sur les sites ici pour 5,1 M€ ainsi que des achats de biens (matériels informatiques, techniques, ...)
- Bâtiments et constructions + 1,7 M €
- Agencements + 19,2 M€
- Installation Spécifique + 5,8 M€
- Matériels techniques et autres Matériel + 7,3 M€
- Agencement des locaux Loués + 5,0 M€
- Matériels Informatiques + 5,6 M€
- Autres pour + 0,7 M€
- Avances et acomptes - 3,3M€

Pour mémoire, les investissements liés aux travaux de réhabilitation et aux studios de création sont partiellement financés par des subventions d'investissement et des augmentations de capital allouées par l'Etat.

3.2 Etat des Amortissements

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024		
	Amortissements cumulés	Dotations en mode linéaire	Amortissements sur cessions ou régularisations	Amortissements cumulés
Licences	15 749	4 301	0	20 050
Droit au bail	0	0	0	0
Logiciels	75 075	24 107	0	99 182
Immobilisations incorporelles autres	7		0	7
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 831	28 407	0	119 238
Bâtiments et constructions	87 333	9 777		97 110
Agencements	135 234	19 797		155 030
Matériels techniques et autres matériels	43 068	6 281	4	49 345
Amortissements Constructions, installations techniques, matériels & out.	265 634	35 855	4	301 485
Agencements et installations de locaux loués	20 516	2 018		22 534
Matériel de transport	1 710	277	2	1 985
Matériel informatique	29 056	6 928	2	35 982
Matériel de bureau	2 219	396		2 615
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Amortissements autres immobilisations corporelles	53 501	9 620	4	63 117
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	319 135	45 475	8	364 602
AMORTISSEMENTS	409 966	73 882	8	483 840

Hors dépréciations et provisions (voir note 9)

Le montant des amortissements s'élève à 483,8 M€, soit une augmentation de 73,9 M€ par rapport au 31 Décembre 2023.

Les variations principales des amortissements par type de postes sont :

- Pour les immobilisations incorporelles : +28,4 M€
 - Les licences +4,3 M€
 - Les logiciels +24,1 M€
- Pour les immobilisations corporelles : +45,5 M€
 - Amortissements Constructions, Installations techniques, Matériels
 - Agencements +19,8 M€
 - Bâtiments et constructions +9,8 M€
 - Matériels +5,0 M€
 - Installations Spécifiques +1,3 M€
 - Amortissements Autres immobilisations corporelles
 - Agencements sur locaux loués +2,0 M€
 - Matériels informatiques et de bureau +6,9 M€
 - Matériels de transport & mobilier +0,7 M€

4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024					
	Net	Brut 01/01/2024	Acquisitions 2024	Cessions 2024	Brut 31/12/2024	Amortissem ents et provisions	Net
Participations	3 595	3 829	0	0	3 829	-236	3 592
Titres immobilisés	0	178	0	0	178	-51	127
Autres immobilisations financières	2 236	3 103	287	2 207	1 184	-997	187
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 831	7 110	287	2 207	5 191	-1 285	3 906

La variation du poste des immobilisations financières en valeur nette diminue de - 1,9 M€, cela correspond à :

- Une diminution des dépôts de garantie - 2,0 M€ (notamment pour Mangin et Tripode)
- Une augmentation de l'effort construction pour + 0,1 M€.

5 STOCKS ET ENCOURS

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024		
	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Matières & fournitures d'approvisionnement	0	0	0	0
Produits finis & marchandises	411	602	-186	416
STOCKS ET EN-COURS	411	602	-186	416

Le poste stocks et encours ne présente aucune variation significative.

6 CREANCES CLIENTS

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024		
	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
Clients	35 896	30 182		30 182
Clients douteux	230	876	-706	169
Clients - Factures à établir	10 898	9 751		9 751
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	47 024	40 808	-706	40 102

La variation des comptes clients et rattachés en valeur nette est en diminution de -6,9 M€ et correspond à :

- Une diminution des encours clients pour - 5,7 M€ dont - 3,6 M€ Hors clients partenariats
- Une stabilité des clients douteux
- Une baisse des factures à établir pour - 1,1 M€

7

ACTIF CIRCULANT

	31/12/2023	31/12/2024		
En milliers d'euros	Valeur Nette	Valeur brute	Amts / Prov.	Valeur Nette
CLIENTS & COMPTES RATTACHÉS	47 024	40 808	-706	40 102
Fournisseurs avances & acomptes	229	1 284		1 284
Fournisseurs débiteurs	271	657		657
Personnel & comptes rattachés	2 415	2 830		2 830
Etat & autres collectivités publiques	13 349	15 848		15 848
Autres créances d'exploitation	1 830	1 130		1 130
Créances diverses	1 320	1 608	0	1 608
AUTRES DÉBITEURS	19 413	23 357	0	23 357
Valeurs mobilières de placement	0	0		0
Disponibilités	2 665	1 793		1 793
TRÉSORERIE	2 665	1 793		1 793
ACTIF CIRCULANT (hors stocks)	69 102	65 958	-706	65 251

Comme en 2023, la totalité de la dotation versée par l’Etat a été encaissée avant le 31 décembre 2024.

- Le total de l'actif circulant net (hors stocks et en cours) s’établit à 65,3 M€ à fin 2024, en diminution de - 3,9 M€ par rapport au 31 décembre 2023.

Cette variation s’explique principalement par :

- La diminution de - 6,9 M€ des comptes clients et comptes rattachés (cf. note 6)
- Les autres débiteurs sont en augmentation de + 3,9 M€ et se détaillent comme suit :
 - Une augmentation des avances et acomptes fournisseurs de + 1 M€
 - Une augmentation des fournisseurs débiteurs de + 0,4 M€
 - Une augmentation du personnel et compte rattachés de + 0,4 M€
 - Une augmentation des créances vis-à-vis de l’Etat de + 2,5 M€, se décomposant par une augmentation de + 1,8 M€ des créances de TVA, de + 0,5 M€ d’acomptes IS 2024 et de + 0,2 M€ de dégrèvements CFE et TF 2024.
 - Une diminution des créances d’exploitation et diverses de - 0,7 M€
 - Une augmentation des créances diverses de + 0,3 M€
- La trésorerie diminue de - 0,9 M€

ECHEANCIERS CREANCES (en valeur brute)

En milliers d'euros	inférieures à 1 an	supérieures à 1 an	Total
Clients	40 808	0	40 808
Autres débiteurs	23 357	0	23 357
Total	64 165	0	64 165

PRODUITS A RECEVOIR

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés (418*)	10 898	9 751
Autres débiteurs	223	512
Total	11 120	10 263

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de l’actif circulant (Voir Notes 6 et 7).

8CAPITAUX PROPRES

CAPITAUX PROPRES

En euros	Nombre d'actions	Valeur nominale unitaire	Total en €
31/12/2023	2 945 387	39	114 870 093
Actions émises pendant l'exercice	20 615	39	803 985
Actions remboursées pendant l'exercice			
Au 31 décembre 2024	2 966 002	39	115 674 078

En milliers d'euros	Capital social	Réserve légale	Réserve générale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Amortissements dérogatoires	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2023	114 870	156	35 652	-47 539	1 085	209 413	0	313 637
Distribution de dividendes								0
Affectation du résultat 2023				1 085	-1 085			0
Résultat 2024					192			192
Autres variations	804	0	0			-10 991	0	-10 187
Capitaux propres au 31/12/2024	115 674	156	35 652	-46 454	192	198 422	0	303 643

Une augmentation du capital social a été votée lors de l'AGE du 17 mai 2024 pour un montant de 803 985 €, par la création de 20 615 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 39 € chacune.

Cette augmentation de capital a été perçue en juillet 2024. Elle porte le capital social à 115 674 078 € divisé en 2 966 002 actions d'une valeur de 39 € unitaire.

Les capitaux propres au 31 décembre 2024 s'établissent à 303,6 M€ en diminution de 10 M€ par rapport au 31 décembre 2023. Cette évolution s'explique comme suit :

- L'augmentation du capital social de + 0,8 M€.
- Le résultat net 2024 qui s'établit à un bénéfice de +0,2M€.
- L'affectation au compte de résultat de -11M € de subvention d'investissement.

9 PROVISIONS

Le total des provisions et dépréciations s'élève à 85,9 M€ au 31/12/2024, en augmentation de + 1,9 M€ par rapport au 31 décembre 2023.

- Les dépréciations sur immobilisations s'établissent à 1,8 M€, en baisse de - 0,3 M€ versus fin 2023.
- Les dépréciations sur actif circulant s'établissent à 0,9 M € en diminution de - 0,3 M€ sur le poste clients
- Les provisions pour risques et charges s'établissent à 83,2 M€, en augmentation de + 2,5 M€ versus fin 2023.

Les principales variations s'expliquent par :

- Les provisions RH en hausse de + 5,1 M€ principalement liés :
 - aux avantages au personnel pour + 1,0 M€ dont provisions actuarielles pour + 1,5 M€ et provision pour réorganisation - 0,4 M€ (RCC)
 - à l'augmentation des litiges prud'homaux pour + 2,0 M€
 - au complément de provision « congés payés pour longue maladie » en lien avec la loi DDADUE votée le 22 avril 2024 pour +1,3 M€
- Une reprise de provision « Fiscalité » correspondant à la part de CFE 2023 non appelée en 2023 mais notifiée en 2024, à hauteur de - 2,3 M€.

Le tableau ci-dessous présente les variations par type de provisions.

En milliers d'euros	31/12/2023	Dotations	Reprises		31/12/2024	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Immobilisations incorporelles	388				388	
Immobilisations corporelles	415			285	130	-285
Immobilisations financières	1 279	238		232	1 285	6
Total Dépréciations						
Immobilisations	2 082	238		517	1 802	-279
Stocks et en cours	190	186		190	186	-4
Clients	985	57		336	706	-279
Total Dépréciations						
Actif Circulant	1 176	243		526	892	-284
RH	76 526	13 096	7 224	762	81 637	5 111
Fiscalité	2 750	70	2 369		451	-2 300
Immobilier	150		150			-150
Autres	1 334	330		523	1 141	-193
Total Provisions Risques et charges	80 761	13 496	9 743	1 285	83 229	2 467

Le tableau ci-dessous présente le détail des provisions pour risques et charges RH, représentant 81,6 M€ sur le total de 85,9 M€.

En milliers d'euros	31/12/2023	Dotations	Reprises		31/12/2024	Variation
			Utilisées	Sans objet		
Avantages au personnel	65 405	6 513	5 438	30	66 451	1 045
IDR	63 087	5 636	4 328		64 395	1 308
IMR	963	860	647		1 176	213
Provision pour réorganisation	428		398	30		-428
Médailles du travail	927	18	65		880	-48
Litiges prud'homaux	7 977	4 430	1 652	732	10 023	2 046
Autres	3 144	2 153	134		5 163	2 020
TOTAL PROVISIONS RH	76 526	13 096	7 224	762	81 637	5 111

En 2019, une provision pour réorganisation a été comptabilisée pour 17,5 M€ correspondant à 23,7 M€ au titre des indemnités nets de 6,2 M€ de reprises d’engagements de fin de carrière associés. Le plan de départs volontaires présenté en novembre 2019 a été remplacé par un accord de rupture conventionnelle collective (RCC) après les négociations conduites en 2020. La provision initiale de 2019 avait alors été extournée pour comptabiliser une provision RCC. Le bilan de la RCC (qui s’est achevée fin 2022) s’élève à 290 départs versus 340 prévus initialement.

À la suite des derniers départs qui ont eu lieu en 2024 (au nombre de 5) et aux versements relatifs à ces départs, la provision RCC a été intégralement reprise à fin décembre 2024 pour un montant de 0,4 M€ sur l’année. Les reprises de provisions et charges afférentes sont comptabilisées en résultat exceptionnel. Cf. le résultat exceptionnel point 17.

10

AVANTAGES AU PERSONNEL

Provisions pour indemnités de départ en retraite

En milliers d'euros	Références	Montants
Provision au 31 décembre 2023		63 087
Engagement au 1er janvier 2024		80 495
Coût des services rendus	(1)	3 787
Coût financier	(2)	2 365
IDR versées en 2024	(3)	-4 328
Fraction des écarts actuariels comptabilisée	(4)	-517
Variation de la provision sur l'exercice	(5)	1 308
Provision au 31 décembre 2024		64 395
Ecarts actuariels non comptabilisés		15 418
Engagement au 31 décembre 2024		79 814

Le taux d'actualisation retenu est de 3,40 % pour l'année 2024

Pour rappel : 2023 -> 3,20 %, 2022 -> 3,75 %, 2021 -> 1 % et 2020 -> 0,60 %

Commentaires :

- (1) Le coût des services rendus correspond au montant de l'engagement recalculé au 1^{er} janvier 2024 rapporté à une année d'ancienneté.
- (2) Le coût financier correspond au montant des intérêts sur un an de l'engagement 2024 après déduction des intérêts calculés sur les indemnités de départ à la retraite versées en 2023 sur une année moyenne.
- (3) Il s'agit des indemnités versées en 2024, charges comprises.
- (4) Application de la méthode dite du « corridor ». Fraction des écarts actuariels excédant 10 % de l'engagement de début de période, divisée par la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.
- (5) L'application de la méthode conduit à comptabiliser une dotation correspond à la somme algébrique des éléments (1), (2), (3) et ci-dessus.

11 DETTES

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Dettes auprès des établissements de crédit	0	0	0
Dettes financières diverses	0	0	0
Dettes financières	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0
Dettes fournisseurs	50 720	49 830	-890
Personnel & comptes rattachés	57 958	62 209	4 251
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 704	57 072	11 369
Taxe sur la valeur ajoutée	1 789	1 550	-239
Autres impôts et taxes	31 106	10 855	-20 251
Dettes fiscales et sociales	136 557	131 686	-4 871
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 667	25 939	1 272
Autres dettes	479	1 098	619
Autres Dettes	25 146	27 037	1 891
Total des dettes	212 423	208 553	-3 870

Le total des dettes s'établit à 208,6 M€, en diminution de - 3,9 M€ par rapport au 31 décembre 2023.

Les principales évolutions constatées sont :

- Une diminution de - 0,9 M€ des dettes fournisseurs vs 2023
- Les dettes fiscales et sociales sont en baisse de - 4,9 M€ :
 - Régularisation des CFE siège 2021 et 2022 - 5,5 M€
 - L'impact de la taxe sur les salaires pour - 8,0 M€ (première année d'assujettissement en 2023 avec un premier paiement en janvier 2024 à 10,3 M€ ; pour 2024 seul le solde de décembre est dû)
 - Les dettes au personnel augmentent de + 4,3 M€
 - L'écart résiduel de + 4,3 M€ est principalement expliqué par les charges fiscales et sociales sur les CAP sociales
- Une hausse des autres dettes de + 1,9 M€ se composant ainsi :
 - Une baisse sur les immobilisations de - 0,7 M€,

- Une augmentation sur les FNP immobilisations de + 1,9 M€
- Une hausse des clients créditeurs de + 0,6 M€

Echéancier des dettes

2024 En milliers d'euros	à moins d'un an	entre 1 an et 5 ans	à plus de 5 ans	total
Dettes financières	0	0	0	0
Avances et acomptes sur commandes	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	49 830	0	0	49 830
Dettes de personnel et sociales	119 281	0	0	119 281
Dettes fiscales	12 405	0	0	12 405
Autres créditeurs	27 037	0	0	27 037
Total	208 553	0	0	208 553

Les charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 585	29 879	-2 706
Dettes de personnel et comptes rattachés	57 671	61 399	3 729
Dettes fiscales et sociales	44 343	43 326	-1 016
Dettes financières	0	0	0
Autres dettes	13 579	15 515	1 936
Total	148 177	150 119	1 943

Dont les montants sont inclus dans plusieurs postes de passif (Voir Note 11 - Dettes).

12 COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Charges constatées d'avance	6 656	5 550	-1 106
Produits constatés d'avance	2 051	3 214	1 162

Les comptes de régularisation ne concernent que des produits ou des charges d'exploitation.

- Les charges constatées d'avance diminuent de - 1,1 M€.
- Les produits constatés d'avance augmentent de + 1,2 M€.

13 CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Dotation publique fonctionnement et assimilé	609 706	647 197	37 491
Ressources propres	113 433	115 071	1 638
CHIFFRE D'AFFAIRES	723 139	762 268	39 129

Le chiffre d'affaires 2024 s'établit à 762,3 M€, en hausse de + 39,1 M€. Cette variation s'explique par :

- Une augmentation de la dotation publique de fonctionnement pour + 35,0 M€
- Une dotation affectée en fonctionnement à hauteur de 2,4 M€ dans le cadre du Programme Incitatif de Transformation (PIT) mis en place par l'État
- Les ressources propres en augmentation de + 1,6 M€ notamment sur :
 - Les droits de diffusion et de reproduction +2,9 M€ (droits voisins)
 - La billetterie + 1,3 M€
 - Les activités annexes - 1,1 M€ (diversification, concessions et locations)
 - Les recettes publicitaires - 1,6 M€ du fait de la diminution des messages d'intérêt général

14 PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Production immobilisée	5 966	4 612	-1 354
Subventions d'exploitation	2 010	1 770	-239
Transferts de charges	1 069	1 452	383
Reprises de provisions	4 842	11 127	6 284
Autres produits de gestion courante	1 567	1 450	-117
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	15 454	20 410	4 956

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 20,4 M€, en augmentation de + 5,0 M€.

Cette variation se décompose principalement comme suit :

- Des reprises de provisions pour + 6,3 M€ :
 - + 3,4 M€ pour les reprises de provisions sur charges, dont
 - + 1,2 M€ sur les litiges RH,
 - - 0,2 M€ sur les litiges juridiques
 - + 2,4 M€ sur la provision « Fiscalité » (part de CFE 2023 non appelée en 2023 mais notifiée en 2024)
 - + 2,8 M€ sur les reprises actuarielles (notamment sur l'IDR avec un nombre de départs à la retraite plus élevé que l'année précédente)
- Une production immobilisée en diminution de - 1,4 M€ notamment liée à la fin de la phase 3 de la Réhabilitation et à divers projets informatiques.
- Des subventions d'exploitation en baisse de - 0,2 M€ notamment sur le mécénat.

- Des transferts de charges pour + 0,4 M€ au titre du GIE numérique avec France Télévision.
- D’autres produits de gestion courante pour - 0,1 M€.

15

CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Achats et variations de stocks	69	153	84
Autres achats et charges externes	187 040	185 114	-1 926
Impôts et taxes	40 984	57 283	16 299
Charges de personnel	413 924	422 231	8 307
Dotations aux amortissements des programmes diffusés	0	0	0
Dotations aux amortissements des autres immobilisations	57 146	73 882	16 736
Dotations aux provisions	12 038	13 739	1 701
Autres charges d'exploitation	46 979	51 025	4 046
CHARGES D'EXPLOITATION	758 180	803 428	45 247

Les charges d’exploitation s’établissent à 803,4 M€ en augmentation de + 45,2 M€ sur l’exercice.

- Les autres achats et charges externes s’établissent à 185,1 M€ en baisse de - 1,9 M€.

La variation de -1,9 M€ s’analyse principalement par :

- La baisse :
 - Des loyers pour -8,2 M€ avec le déménagement fin 2023 des locaux de Mangin et Tripode
 - Des fluides (notamment électricité) pour - 1,2 M€
- La hausse :
 - Du poste entretien et maintenance pour + 2,9 M€ notamment sur l’entretien des locaux et la maintenance informatique
 - De la diffusion pour +2,0 M€ avec le déploiement du DAB+
 - Des frais de missions et déplacements pour + 1,5 M€ (JO)
 - De la sous-traitance audiovisuelle pour +0 ,8 M€
- Les impôts et taxes s’établissent à 57,3 M€ à fin 2024, soit une augmentation de +16,3 M€ en lien notamment avec :
 - + 12,0 M€ sur les impôts et taxes sur rémunérations dont +15,3 M€ sur la taxe sur salaires
 - + 4,3 M€ sur les autres impôts et taxes dont +3,7 M€ sur la cotisation économique territoriale en lien notamment avec la part de CFE 2023 non appelée en 2023 (en PRC sur 2023) mais notifiée en 2024
- Les charges de personnel s’établissent à 422,2 M€, en hausse de +8,3 M€, avec principalement :
 - + 3,9 M€ de rémunération brute progression mécanique des salaires en lien avec

- nos accords
 - - 3,5 M€ avec le versement d’une Prime de Partage de la Valeur (PPV) en 2023 non reconduite en 2024
 - - 0,9 M€ d’effet effectifs (-16 ETP CDI)
 - + 4,4 M€ de progression des charges sociales
 - + 0,4 M€ de versements de prime d’intéressement (1,5 M€ brut en 2024)
 - + 3,6 M€ sur les indemnités de départs en retraite et licenciements
- Les dotations aux amortissements 2024 s’établissent à 73,9 M€, en hausse de + 16,7 M€ vs 2023.
 - Pour la réhabilitation, une hausse de + 1,1 M€ liée à la mise en service de la phase 3 au 1er avril 2023.
 - Une hausse des amortissements hors réhabilitation de + 15,7 M€ correspondant à la mise en service d’immobilisations corporelles et incorporelles (projet Retrouvailles, projets numériques, locaux radiophoniques de la petite couronne, escaliers Chambord...).
 - Les dotations aux provisions s’établissent à 13,7 M€, en augmentation de + 1,7 M€ :
 - Hausse des provisions pour risques et charges, avec notamment la dotation complémentaire de + 1,3 M€ pour congés payés longue maladie (DDADUE)
 - Les autres charges d’exploitation s’établissent à 51,0 M€ à fin 2024, en augmentation de + 4,0 M€ par rapport à 2023 :
 - Droits d’auteurs et de reproduction à + 5,6 M€ en lien essentiellement avec la hausse de la dotation publique et l’intégration de la dotation finançant la taxe sur salaires dans l’assiette de calcul de la SPRE
 - Redevances et licences en baisse de - 0,9 M€
 - Autres charges de gestion courantes en baisse de - 0,7 M€ notamment sur l’intéressement commercial

EVOLUTION DES EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs permanents en 2024 sont de 4 050 contre 4 066 en 2023.
Le total des effectifs occasionnels (CDD) en 2024 est de 348 contre 347 en 2023.

Effectifs moyens du personnel	31/12/2023	31/12/2024
Effectifs moyens / permanents	4 066	4 050
Effectifs moyens / occasionnels	347	348
TOTAL EFFECTIFS MOYENS DES PERMANENTS ET OCCASIONNELS	4 413	4 398

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Revenus de fonds bloqués	1 054	1 346	291
Revenus de participation	126	126	0
Provisions financières nettes	-53	-6	47
Intérêts et pénalités	-4	-22	-18
Autres produits et charges	9	21	12
RESULTAT FINANCIER	1 132	1 465	333

Le résultat financier s’établit à 1,5 M€ à fin 2024, en augmentation de + 0,3 M€ :

- Les produits financiers s’élèvent à 1,6 M€ en augmentation de + 0,4 M€ se décomposant comme suit :
 - Des produits de placements en hausse de + 0,3 M€
 - La reprise des dépréciations de l’effort construction pour + 0,1 M€
- Les charges financières s’élèvent à 0,1 M€

17

RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	Variation
Cessions et mises au rebut	307	51	-256
Subventions d'investissement	20 135	20 878	743
Provisions nettes	1 217	707	-510
Amortissements dérogatoires	0	0	0
Autres produits et charges	-1 225	-432	793
RESULTAT EXCEPTIONNEL	20 434	21 204	770

Le résultat exceptionnel s’élève à 21,2 M€ en augmentation de + 0,8 M€ :

- La quote-part de subvention d’investissement s’élève à 20,9 M€ dont 15,7 M€ sur les amortissements de la réhabilitation et 5,2 M€ relatifs à des amortissements sur des projets numériques et SI.
- Les provisions nettes sont de 0,7 M€ composées essentiellement des reprises de provisions 2024 en lien avec les indemnités de départs dans le cadre de la RCC et le débouclage final de la provision RCC.
- Les autres produits et charges, qui s’élèvent à - 0,4M€, sont relatifs aux indemnités et accompagnements de la RCC versés, résultant des départs effectifs en 2024.

18

IMPÔTS

L’exercice 2024 se solde par un résultat net bénéficiaire de 0,2 M€, tenant compte d’un impôt sur les sociétés de 1,7 M€ sur l’exercice.

Situation Fiscale différée ou latente

Situation 2024 - En milliers d'euros		Base imposable	Impôts
1. Charges non déductibles temporairement			
Provisions déductibles l'année suivante			
	Congés payés (2058B - ZV)	34 098	
	Contribution sociale de solidarité de sociétés (Organic)	1 195	
	Effort Construction	1 239	
	Autres (Sicav, SCI)	0	
Provisions déductibles ultérieurement			
	Provision pour indemnités de départ à la retraite	65 571	
	Autres provisions pour risques	5 751	
	Provision pour réorganisation	0	
2. Eléments à imputer			
	Déficits reportables (voir la rubrique YK - 2058-B)	19 838	
ALLÈGEMENTS		127 693	
MONTANT DE L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			32 951

19

NOTE SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont calculés par la somme de la capacité d'autofinancement et la variation du besoin en fonds de roulement. Le total de la capacité d'autofinancement se calcule par l'addition des charges et la soustraction des produits sans incidence sur la liquidité (entrée ou sortie de fonds) au résultat net de l'exercice. Ces charges et produits incluent l'amortissement et les gains et pertes sur cession d'actif. La variation du besoin en fonds de roulement est calculée par la somme des changements de comptes de fonds de roulement représentés par la différence entre le solde des comptes N-1 et le bilan de clôture

La trésorerie nette à la clôture s'établit à + 1,8 M€.

- La trésorerie générée par l'activité représente un impact de + 56,7 M€. Ce montant s'analyse comme suit :
- La capacité d'autofinancement de l'entreprise d'un montant de 55,3 M€
 - La variation du besoin en fonds de roulement est positive et d'un montant de 1,4 M€.
- Les flux de trésorerie nets liés aux investissements s'élèvent à - 58,4 M€ qui se décomposent par un flux net d'investissements de - 68,3 M€ compensé par une subvention d'investissement perçue sur l'exercice pour un montant de 9,9 M€.

- Versement d’une augmentation de capital pour + 0,8 M€.

20

ENTREPRISES LIEES

Les transactions réalisées par Radio France avec d’autres entreprises publiques (France Télévisions, Arte, EDF, France Telecom, SNCF, La Poste et France Média Monde principalement) sont toutes réalisées à des conditions de marché, à l’exception des transactions correspondant à des conventions réglementées, dont les modalités sont présentées en annexe B.6 Conventions réglementées.

Par ailleurs, Radio France perçoit une dotation publique répartie en ressources de fonctionnement pour 647,2 M€ (dont 2,4 M€ au titre du PIT) et en ressources d’investissement pour 9,9 M€ (dont 1,7 M€ au titre du PIT).

21

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES 2024 en milliers d'euros	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Cautions et avals fournis	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
FILIALES ET PARTICIPATIONS										
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la Société)										
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)										
Société du Grand Théâtre des Champs Ellysées (a) 15 avenue Montaigne - 75008 PARIS SIRET : 592.028.310.00015	720	2 363	33,90%	1 032	804		8 840	9		0
Société MEDIAMETRIE (b) 70 rue Rivay - 92532 LEVALLOIS SIRET : 333.344.000.00109	14 880	50 427	13,50%	55	55		94 719	2 757		126
Société ARTE France (c) 8, rue Marceau - 92730 ISSY LES SIRET : 334.689.122.00052	8 688	14 997	15,00%	1 303	1 303		177 034	360		0
Société OpenMux 116, avenue du Président Kennedy - SIRET : 879.450.674.00012	60	45	50,00%	30	21		0	-2		0
Société COSMOS 14 rue de Lubeck - 75116 PARIS SIRET : 888.335.759.00013	92	86	16,67%	15	15		2 892	175		0
Société La Chouette Radio 15 rue de la fontaine au Roi - 75011 SIRET : 895.405.967.00012	4 176	80	33,33%	1 392	1 392		3 102	-984		0
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et les participations										
1. Filiales non reprises au paragraphe A										
a. Filiales françaises (ensemble)										
b. Filiales étrangères (ensemble)										
2. Participations non reprises au paragraphe A										
a. Dans des Sociétés françaises (ensemble) (d)										
b. Dans des Sociétés étrangères (ensemble) (d)										
(a) Exercice clos le 31 août 2023 - les capitaux propres comprennent des subventions d'investissement pour un montant de 5 476 879 euros.										
(b) Chiffres de l'exercice 2023 - Les capitaux propres contiennent des provisions réglementées pour un montant de 288 498 euros										
(c) Chiffres de l'exercice 2023 - Les capitaux propres comprennent des subventions et des provisions réglementées pour un montant de 191 448 785 euros.										
(d) Par ailleurs, figurent également dans le poste "Autres titres immobilisés" du bilan, des titres associatifs pour un montant de 15 245 euros.										

22

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Dans le cadre des travaux liés au chantier de la réhabilitation de la Maison de la radio, Radio France est engagée au 31 décembre 2024 dans le cadre de marchés de travaux et services à hauteur de 448,6 M€ (valeur de marché) soit un montant évalué à 489,6 M€ en valeur courante.

Engagements reçus

Dans le cadre du chantier de la réhabilitation, Radio France a reçu de la part de ses fournisseurs des cautions bancaires dont le montant s'élève, au 31 décembre 2024 à 3,4 M€.

Indemnités de départ en retraite

Le montant des écarts actuariels non comptabilisés au titre de l'engagement pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 15,4 M€ au 31 décembre 2024.

Compte Personnel de Formation

La mobilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) relève de la seule initiative du salarié.

23

JETONS DE PRESENCE ALLOUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En euros	2023	2024
Rémunérations brutes allouées aux membres :		
Des organes d'administration (jetons de présence	12 800	14 800
Des organes de direction*	NC	NC

*NC : non communiqué

Ce renseignement, susceptible de révéler des situations personnelles, n'est pas fourni.

24

IMMOBILISATIONS FINANCEES PAR CREDIT-BAIL

Néant

25

PASSIFS EVENTUELS

Néant.

A la clôture de l'exercice, il n'existe pas de litiges non provisionnés pouvant avoir une incidence significative sur les comptes de la société.

26

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

À la suite de l'appel d'offre en 2023, les cabinets EY et FORVIS MAZARS ont été retenus pour un mandat de 6 ans chacun. Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à :

- 100 K€ pour le cabinet EY et à 80 K€ pour le cabinet FORVIS MAZARS au titre du contrôle légal des comptes et des prestations de services entrant dans les diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes,
- 15 K€ pour le cabinet FORVIS MAZARS au titre des missions SACC

Cabinet / Missions	E.Y.	Forvis Mazars
Certifications des comptes	100 000	80 000
Honoraires SACC		15 000
Total des missions	100 000	95 000

27

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant



**Dépôt des comptes sociaux 2024 au greffe du tribunal de commerce de
Paris afin d'y être publiés**

Attestation de conformité des documents comptables

La société nationale de radiodiffusion RADIO France – RCS Paris 326 094 471 –

116 avenue du président KENNEDY – 75016 PARIS, représentée par Sibyle VEIL, Présidente Directrice Générale certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale mixte du 23 mai 2025.

Pour valoir et servir ce que de droit.

Paris, le 27/11/2025

Sibyle VEIL

DocuSigned by:
Sibyle Veil
34E94632D3E04E5...